

BOURGS-CENTRES OCCITANIE / PYRENEES-MEDITERRANEE

Commune de POULX

Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole

PETR Garrigues Costières

Département du Gard

Contrat 2ème génération

2022 / 2028



Entre,

Le Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée représenté par Madame Carole DELGA, sa Présidente,

Le Conseil Départemental du Gard, représenté par Madame Françoise LAURENT-PERRIGOT, sa Présidente,

Le Pôle d'Equilibre Territorial Rural Garrigues et Costières de Nîmes, représenté par Monsieur Remi NICOLAS, son Président,

La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, représentée par Monsieur Franck PROUST, son Président,

La Commune de Poulx, représentée par Patrice QUITTARD, son Maire,

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu les délibérations N°CP/2016-DEC/11.20 et N°CP/2017-MAI/11.11 de la Commission Permanente du 16 décembre 2016 et du 19 mai 2017 du Conseil régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, relatives à la mise en œuvre de la politique régionale pour le développement et la valorisation des territoires

Vu la délibération N°2020/AP-NOV/03 de l'Assemblée Plénière du Conseil régional du 19 novembre 2020, relative au Plan de Transformation et de Développement -Green New Deal-

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 mars 2021 relative à la mise en œuvre de la deuxième génération des Contrats Territoriaux Occitanie et des pour la période 2021-2022 / 2027

Vu la délibération N°2021/AP-MARS/14, de l'Assemblée Plénière du Conseil régional Occitanie du 25 Mars 2021 du Conseil Régional Occitanie, relative à l'articulation et à la complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat

Vu la délibération N° 2021/AP-DEC/07 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 16 décembre 2021, relative aux orientations et principes pour la nouvelle génération de politique contractuelle territoriale Occitanie 2022-2028

Vu la Délibération N°AP/2022-06/10 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'approbation du Contrat de Plan Etat-Région Occitanie (CPER) 2021-2027 et en particulier son Volet territorial

Vu la délibération N° AP/2022-06/08 de l'Assemblée Plénière du Conseil Régional Occitanie du 30 juin 2022 relative à l'adoption du Schéma Régional d'Aménagement de Développement Durable et d'Egalité des Territoires (Sradet) - Occitanie 2040

Vu la délibération n° 2023-04/12.14 de la Commission Permanente du 3 avril 2023 du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Territorial Occitanie du Territoire Garrigues Costières de Nîmes pour la période 2022-2028

Vu la délibération du conseil municipal, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028 de la commune de Poulx,

Vu la délibération du Conseil Communautaire de la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole en date du XXXXX, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028 de la commune de Poulx

Vu la délibération du PETR Garrigues Costières de Nîmes en date du XXXXXX approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028 de la commune de Poulx

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du Conseil Départemental du Gard en date du XXXX, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028 de la commune de Poulx

Vu la délibération n° XXX de la Commission Permanente du XXXX du Conseil Régional Occitanie / Pyrénées-Méditerranée, approuvant le Contrat Cadre Bourg Centre Occitanie / Pyrénées Méditerranée 2022-2028 de commune de Poulx

Il est convenu ce qui suit :

Préambule :

Une politique territoriale renouvelée en déclinaison du Pacte Vert Occitanie

La politique contractuelle territoriale a pour objectif d'accompagner chaque territoire au regard de sa spécificité, pour que chacun d'eux participe aux dynamiques régionales et s'inscrive dans la mise en œuvre des transitions et de la transformation de notre modèle de développement, des dynamiques impulsées par le PACTE VERT.

Le rééquilibrage territorial au cœur de l'ambition régionale

Dès 2017, dans le cadre de la nouvelle politique régionale territoriale d'Occitanie, la Région a voulu porter une attention particulière aux petites villes et bourgs-centres dans les zones rurales ou péri-urbaines qui jouent un rôle essentiel de centralité et d'attractivité au sein de leur bassin de vie et constituent des points d'ancrage pour le rééquilibrage territorial. En effet, ces dernières doivent pouvoir offrir des services de qualité pour répondre aux attentes des populations existantes et nouvelles dans les domaines des services aux publics, de la création d'emplois, de l'habitat, de la petite enfance, de la santé, de l'accès aux commerces, des équipements culturels, sportifs, de loisirs...

C'est ainsi que près de 450 contrats **Bourgs-Centres Occitanie ont été conclus entre 2018 et 2021.**

Sur la base de l'expérience acquise lors de la première génération des Contrats Territoriaux Occitanie et Contrat Bourgs-Centres Occitanie, lors de ses Assemblées Plénières des 25 mars et 16 décembre 2021, la Région a adopté les principes d'une politique territoriale 2022-2028 visant à impulser et accélérer l'engagement des territoires vers une région plus inclusive et à énergie positive et répondre ainsi aux enjeux prioritaires identifiés par le PACTE VERT Occitanie, fondement des politiques publiques régionales, qui repose sur trois piliers :

- ⇒ La promotion d'un nouveau modèle de développement, sobre et vertueux, porteur de justice sociale et territoriale, conciliant excellence et soutenabilité ;
- ⇒ Le rééquilibrage territorial ;
- ⇒ L'adaptation et la résilience face aux impacts du changement climatique.

En cohérence avec les priorités d'aménagement portées dans le projet de Schéma Régional d'Aménagement, de Développement Durable et d'Égalité des Territoires - SRADDET Occitanie 2040 et les mesures de transformation définies par le PACTE VERT, la Région souhaite mettre en œuvre une nouvelle génération de la politique contractuelle territoriale qui a vocation à traduire, au niveau de chaque Territoire de Projet, une ambition collective : faire évoluer notre société vers un modèle plus juste et plus durable.

Dans ce nouveau cadre, la dynamique des Contrats Bourgs-Centres est poursuivie et approfondie pour la période 2022-2028.

Le partenariat qui a été mis en place lors de la précédente génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie, notamment avec les services de l'État, l'Établissement Public Foncier Occitanie, les CAUE d'Occitanie et tout autre partenaire souhaitant s'associer à la démarche, sera poursuivi et renforcé.

Article 1 : Objet :

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie a pour but d'organiser la mise en œuvre du partenariat entre la Région, le Département du Gard, la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes et, la Commune de Poulx en y associant les services de l'Etat, le CAUE, les Chambres consulaires, etc...

- En organisant entre l'ensemble des communes Bourgs-Centres mitoyennes (contrats existants ou à venir), la mutualisation des fonctions de centralité et d'attractivité au profit du bassin de vie.

Sont principalement concernées les communes de Marguerittes et la Ville Centre Nîmes.

Il a également pour objectifs d'agir pour soutenir les fonctions de centralité et l'attractivité de la Commune de Poulx, ainsi que la qualité du cadre de vie des habitants, notamment dans les domaines suivants :

- la structuration d'une offre de services diversifiée et de qualité ;
- l'amélioration des conditions d'accès à la santé publique pour tous.
- le développement de l'économie et de l'emploi ;
- la qualification du cadre de vie – qualification des espaces publics et de l'habitat ;
- la valorisation des spécificités locales – patrimoine naturel /architectural /culturel ;

Il a par ailleurs vocation à s'inscrire en complémentarité avec le programme « Petites Villes de Demain » initié par l'Etat.

Le présent Contrat Bourg Centre Occitanie doit s'inscrire en cohérence avec le Contrat Territorial Occitanie du Territoire Garrigues Costières de Nîmes pour la période 2022-2028, dont il est un sous-ensemble.

Lorsqu'ils concernent des communes Bourgs Centres mitoyennes, tous les contrats Bourgs-Centres doivent faire l'objet d'une démarche coordonnée, tant en termes de contractualisation (Avenant ou nouveau contrat) que d'approche programmatique (Programme pluriannuel Du contrat Bourg-Centre et Programme Opérationnel Annuel du Contrat Territorial Occitanie).

Article 2 : Contexte et enjeux :

Article 2. 1 : Le contexte territorial de Poulx

2. 1. 1 : SITUATION

La commune de Poulx se situe entre Nîmes et les Gorges du Gardon au nord, à l'est de la route d'Uzès (D 979) et du Camp des Garrigues. Elle bénéficie d'une situation privilégiée dans les collines de garrigues à proximité immédiate de Nîmes, lui permettant d'être attractive, principalement pour la fonction résidentielle, depuis de nombreuses années. Au 1^{er} janvier 2022, la commune compte 4252 habitants.

D'une superficie de 11,96 km², le territoire de Poulx est marqué par le paysage de garrigue en transition avec les Gorges du Gardon. De fait, la commune bénéficie d'un patrimoine naturel et paysager remarquable reconnu : sites Natura 2000, réserve de biosphère, site classé... Par ailleurs, le territoire est fortement contraint par le risque incendie (PPRIF approuvé par arrêté préfectoral du 26 décembre 2012).

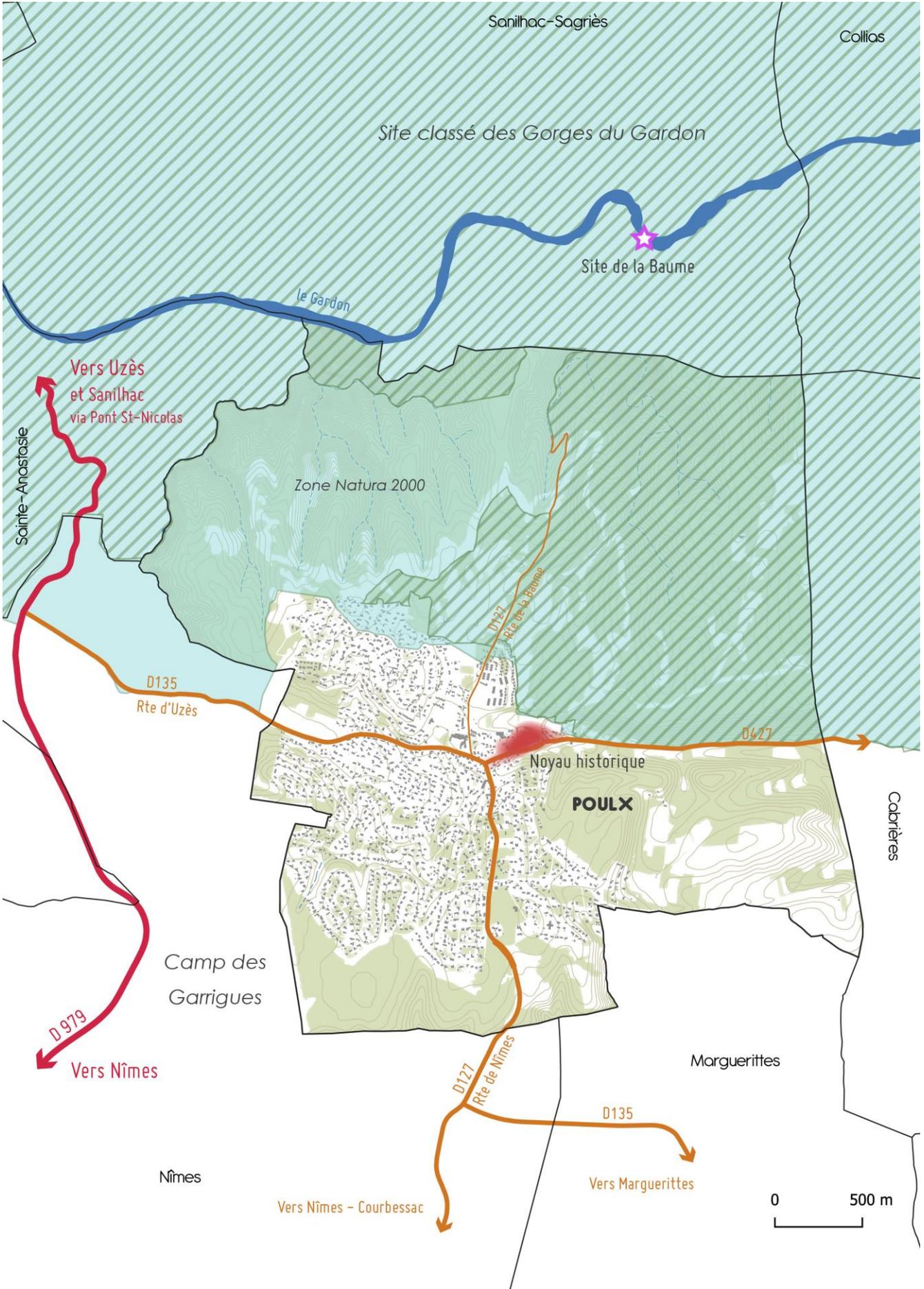
Les communes limitrophes de Poulx sont :

- Sanilhac-Sagriès, au Nord
- Cabrières, à l'Est
- Marguerittes, au Sud-Est
- Nîmes, au Sud-Ouest
- Sainte-Anastasie, à l'Ouest

Poulx fait partie des 39 communes de la communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole. C'est un village résidentiel sous influence de la ville-centre de Nîmes. Compte tenu du contexte physique et administratif du territoire communal, le village de Poulx est tourné vers le sud.

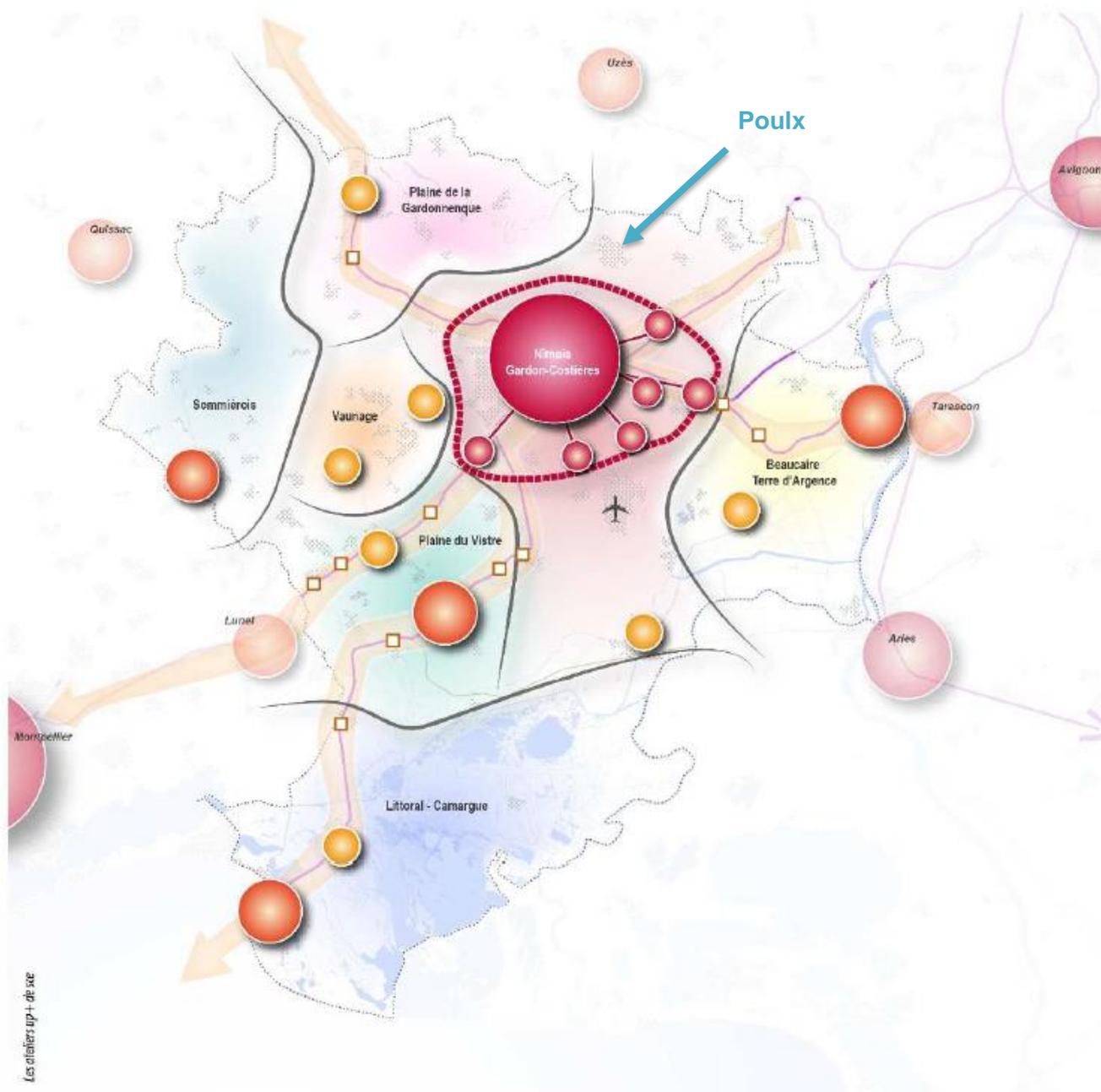
La commune est traversée par 3 routes départementales (rte d'Uzès, rte de Cabrières et rte de Nîmes) qui se croisent au centre du territoire, à proximité immédiate du vieux village. Au nord, la route de la Baume, qui se termine en cul de sac, permet d'accéder à pied aux Gorges du Gardon.

Poulx fait partie du Syndicat Mixte des Gorges du Gardon, qui regroupe 12 communes et vise l'obtention du label Grand Site de France. Par ailleurs, la commune est comprise dans le périmètre de préfiguration du projet de parc naturel régional des Garrigues dont l'étude d'opportunité a été restituée en février 2023 et a confirmé la pertinence du dispositif. Toutefois, le dispositif n'a pas été créé, faute de consensus de la part des communes concernées.



2. 1. 2 : POULX DANS LE SCOT SUD DU GARD

La commune de Poulx est incluse dans le Schéma de Cohérence Territoriale (SCoT) Sud Gard approuvé le 10 décembre 2019. Elle se situe à proximité immédiate du cœur d'agglomération, dans le bassin nîmois.



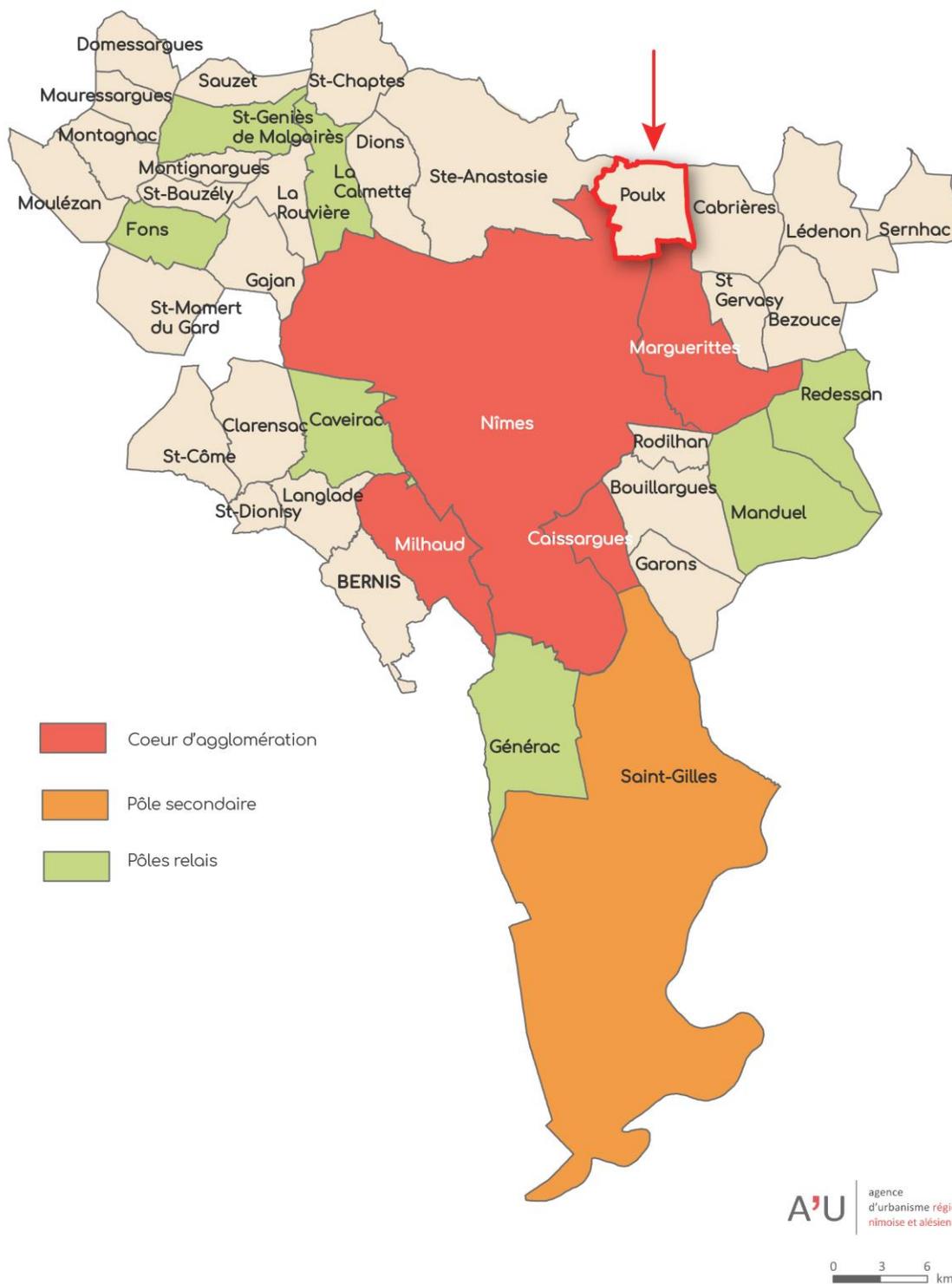
L'armature urbaine du territoire

- 
Cœur d'Agglomération (ville centre et 1ère couronne)
Rayonnement territorial / régional
- 
Pôles structurants de bassin de proximité
(Rayonnement à l'échelle du bassin)
- 
Pôle d'équilibre
(Rayonnement à l'échelle d'un ou plusieurs bassins et interface avec les autres territoires)
- 
Autres communes connectées au réseau TC et support de développements

2. 1. 3 : POULX, UN VILLAGE DES GARRIGUES DE NIMES METROPOLE

Poulx se situe en limite nord du cœur d'agglomération de Nîmes Métropole. La proximité directe de Poulx avec le cœur d'agglomération et ses paysages boisés ont conditionné le rôle dortoir, résidentiel du village.

Situation de Poulx dans Nîmes Métropole



Article 2. 2 : Les caractéristiques de la commune

2. 2. 1 : CADRE DE VIE

La commune de Poulx s'insère dans un cadre de verdure marqué par des collines de garrigue, en transition entre l'espace urbain nîmois et l'espace naturel du Gardon.

La commune est caractérisée par un paysage méditerranéen relativement varié se répartissant entre combes et garrigues. Les activités agricoles sont principalement installées dans les combes : à l'est, au nord-est et au nord de la commune. A 180 mètres d'altitude, sur les premiers contreforts du plateau qui séparent Nîmes d'Uzès, le village domine le plateau. Poulx offre des vues sur les paysages de la plaine et des Costières d'un côté, sur le Mont Ventoux de l'autre, mais aussi sur les Cévennes. La commune appartient aux bassins versants du Vistre (Sud de la commune) et du Gardon (Nord de la commune).

Les espaces naturels recouvrent environ 827 ha, soit près de 68,3% du territoire communal. La zone agglomérée est assez étalée, et occupe près de 283 ha, soit près de 23,4% du territoire. Elle se caractérise par un tissu pavillonnaire. Le reste de la commune, soit environ 100 ha, est recouvert par des terres agricoles (8,3).



Le village de Poulx perché sur promontoire (© mairie de Poulx)

Le patrimoine bâti de la commune se caractérise en premier lieu par l'église Saint-Michel implantée sur le point haut du village et qui émerge du tissu urbain. Inscrite au titre des Monuments Historiques depuis 1972, l'église présente des signes de fragilités structurelles (fissures). Autour, les maisons de village en pierre calcaire et les ruelles sinueuses apportent une ambiance pittoresque.

Le petit patrimoine de l'eau est également un élément marquant du patrimoine local. Le circuit de l'eau est perceptible par la présence de puits, pompes, réservoirs... Par ailleurs, d'autres éléments non protégés présentent un intérêt architectural ou paysager : statue de la vierge (érigée en 1867), monument aux morts, fontaine du square Charles Baills, capitelles...

L'ensemble de l'espace public du village a été requalifié mais reste accessible aux voitures à double sens, ce qui ne facilite pas la déambulation et la contemplation.

Le nord de la commune présente un patrimoine naturel remarquable propice aux loisirs de pleine nature. De nombreux chemins de de promenade et itinéraires de randonnées sillonnent la garrigue et permettent notamment d'accéder au Gardon. La partie ouest du territoire est interdit d'accès (camp des garrigues).

2. 2. 2 : POPULATION ET HABITATS

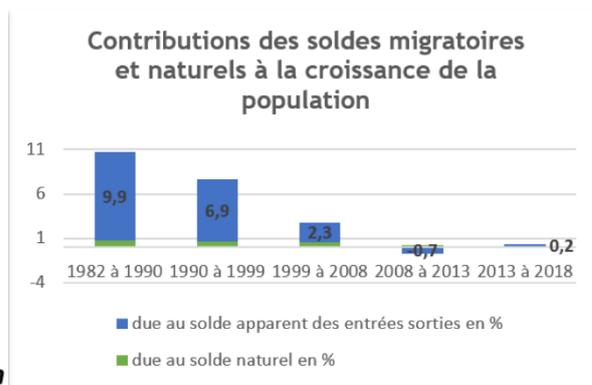
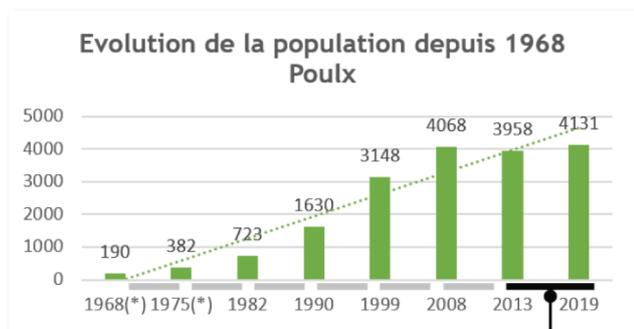
- **Une croissance démographique dynamique, un territoire attractif**

Depuis 1968, la commune de Poulx voit sa population augmenter de façon continue. Cette croissance est particulièrement marquée entre les périodes intercensitaires de 1968 à 1999. Bien que toujours dynamique, on observe un léger ralentissement de cette croissance entre 1999 et 2008, puis une croissance négative entre 2008 et 2013. Toutefois, sur la période récente, la population recommence à croître, avec un taux de croissance annuel moyen de +0,7% par an entre 2013 et 2019.

La commune de Poulx enregistre un taux de croissance dynamique (+0.7 % par an), au regard de l'échelle intercommunale (+0.1% par an) et du SCoT Sud Gard (+0.4 % par an).

En 2019, la population atteint 4131 habitants, soit un apport de population de + 173 habitants (29 habitants par an en moyenne) sur la période.

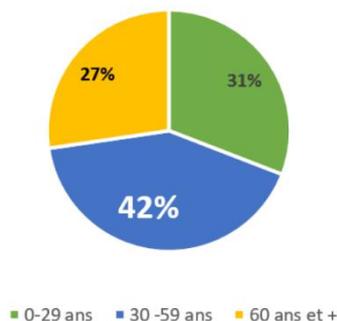
Cette croissance démographique dynamique sur la période de recensement 2013-2019 est principalement portée par un solde migratoire positif, qui contribue à hauteur de 80 % de la croissance observée, ce qui atteste de l'attractivité de la commune. Entre 2013 et 2019, le solde migratoire représente un gain de population de + 143 habitants.



- **Une population relativement jeune, marquée par la présence de familles**

Cette attractivité démographique contribue à un certain renouvellement de la population. La répartition des grandes classes d'âge au sein de la commune de Poulx atteste de la présence de familles.

Répartition de la population par grandes classes d'âge en 2018



Source : Insee – RP 2018

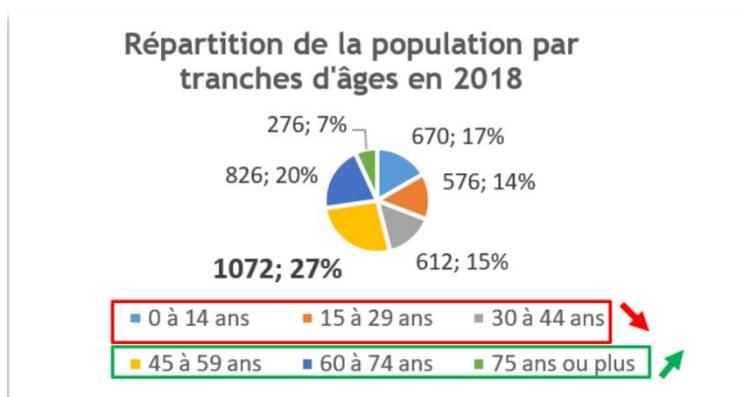
Ainsi, la commune est marquée par :

- Une sur représentation des 30-59 ans, majoritaires
- Une structure par âge plutôt équilibrée

Par le passé, Poulx s'est distinguée par la jeunesse de sa population, avec un indice de jeunesse supérieur à 100. Toutefois, la commune enregistre en 2018 un indice de jeunesse de 82,9, ce qui signifie que pour 100 personnes âgées de plus de 60 ans, on dénombre la présence de 82,9 personnes âgées de moins de 20 ans. Cet indice évolue fortement au regard de 2008 et 2013. Cette évolution montre un inversement de la tendance, qui met en évidence un vieillissement de la population à l'œuvre, à l'image des autres échelles de comparaison.

Entre 2013 et 2018, on observe :

- Une progression des classes d'âge supérieures. Cette progression est particulièrement marquée pour les 75 ans et + (+7,42% par an) et les 60 à 74 ans (+2,73 % par an)
- Une diminution, moins importante, des classes d'âge inférieures, notamment des 15-29 ans (-1,52% par an).



Source : Insee – RP 2018

Du point de vue des catégories socio-professionnelles, les retraités enregistrent la plus forte progression au regard de 2013. La part des cadres est surreprésentée au regard de la moyenne intercommunale (6,7% de la population âgée de 15 ans et + en 2013).

- **Des évolutions dans la structure des ménages à anticiper**

En termes d'évolution, parmi la population des ménages, ce sont les ménages seuls qui progressent le plus fortement. Cette catégorie enregistre un taux de croissance annuel moyen de +3,8% par an. Cette situation est à mettre en relation avec le vieillissement de la population (phénomène de veuvage).

Parmi les ménages de la catégorie « Familles », ce sont les familles monoparentales qui enregistrent la plus forte croissance (5,5% par an).

- **Une commune résidentielle**

Signe du desserrement des ménages, il est à noter que la croissance du parc de logements est plus importante que la croissance de la population. En effet, le parc de logement enregistre un taux de croissance annuel moyen de +1,7% par an, contre 0,4% par an pour la population. Ce phénomène met en évidence une attractivité certaine de la commune, liée à la proximité des secteurs d'emploi (Nîmes notamment).

Le parc est marqué par la faiblesse du taux de logements vacants (3,6% en 2018, d'après l'INSEE), signe d'un marché du logement tendu (faible rotation au sein du parc). Toutefois, si on s'intéresse à l'évolution, au regard de 2013, des segments du parc, les logements vacants enregistrent la plus forte progression (+23,5 % entre 2013 et 2018), suivi des résidences secondaires.

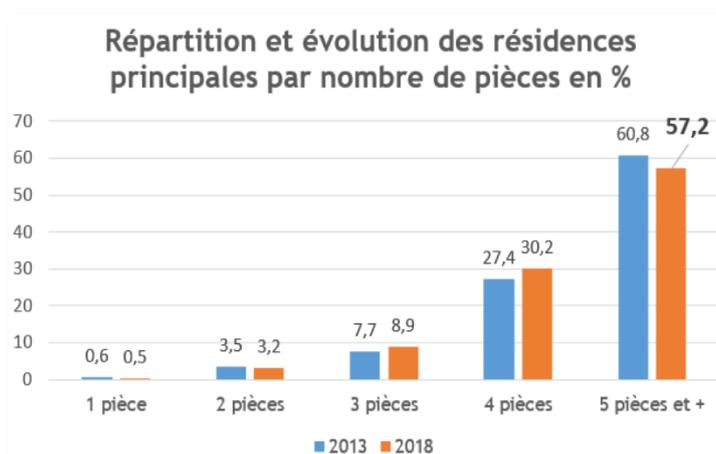
L'analyse du statut d'occupation met en évidence la prédominance des propriétaires, qui représentent 84,1% des occupants des résidences principales en 2018. Les locataires représentent 12,5% du parc. Cette faible représentation est en partie liée à la structure du parc, qui offre principalement de la maison individuelle.

Le parc de logements est relativement récent : 70% du parc a été édifié à partir de 1991.

A titre indicatif, les niveaux de prix des terrains à bâtir sont élevés (2020). En moyenne, la superficie des terrains achetés s'élève à 555 m², avec le prix moyen au m² des terrains achetés qui s'élève à 236 euros/m², contre 148 euros /m² pour Nîmes métropole (source : EPTB – SDES- 2020). Ce constat conduit à s'interroger sur la capacité des familles les plus modestes à accéder à la propriété et est à mettre en relation avec la progression des cadres en présence sur la commune.

- **Un parc de logements peu diversifié...**

En termes de formes urbaines, le parc de logements individuels est prépondérant sur la commune. Les logements individuels représentent 1635 unités en 2018, soit 94% des résidences principales, contre 102 unités pour les logements collectifs, soit 5,9% du parc.



L'analyse des typologies met en évidence la sur représentation des 5 pièces et +, qui représentent près de 6 logements sur 10 en 2018. Au regard de 2013, la part des petites typologies est plutôt stable (T1-T2). A l'inverse, les logements de taille intermédiaire (T3-T4) enregistrent une progression. La part des grands logements diminue de manière résiduelle.

- **...mais des efforts à l'œuvre,**

notamment en matière d'offre sociale

Sur la période récente, l'analyse des données sur la construction neuve (cf. II.A) montre la volonté de diversifier le parc de logements, en proposant des formes urbaines moins consommatrices d'espaces (développement du collectif et de l'intermédiaire). La diversification se matérialise également dans les produits proposés à la population, notamment en matière d'offre sociale.

La commune de Poulx est carencée au titre de la loi SRU. En 2022, le déficit s'élève à 391 logements sociaux, l'objectif à atteindre étant de 452 logements sociaux, soit 25% du parc de résidences principales. Dans le PLH, 96 logements sont à produire entre 2019 et 2024.

La commune accueille aujourd'hui 67 logements sociaux :

- Une opération de 24 logements, route d'Uzès
- Une opération de 19 logements, rue de Serpolet
- Une opération de 12 logements, rue de valdouzières
- Une opération de 5 logements, rue de la république,
- Le Clos Dumas, 7 logements
- 1 logement déconventionné de moins de 5 ans.

De plus, plusieurs opérations sont en projet :

- 33 logements en cours de réalisation, dans différents programmes immobiliers qui vont sortir à court terme
- 32 logements dans le cadre du projet Lamarque
- 3 logements sont à venir courant 2024 rue des oliviers
- 18 logements dans le cadre de l'opération Plantier

La commune s'est ainsi véritablement engagée dans une dynamique de production de logements sociaux et de mixité des programmations à venir.

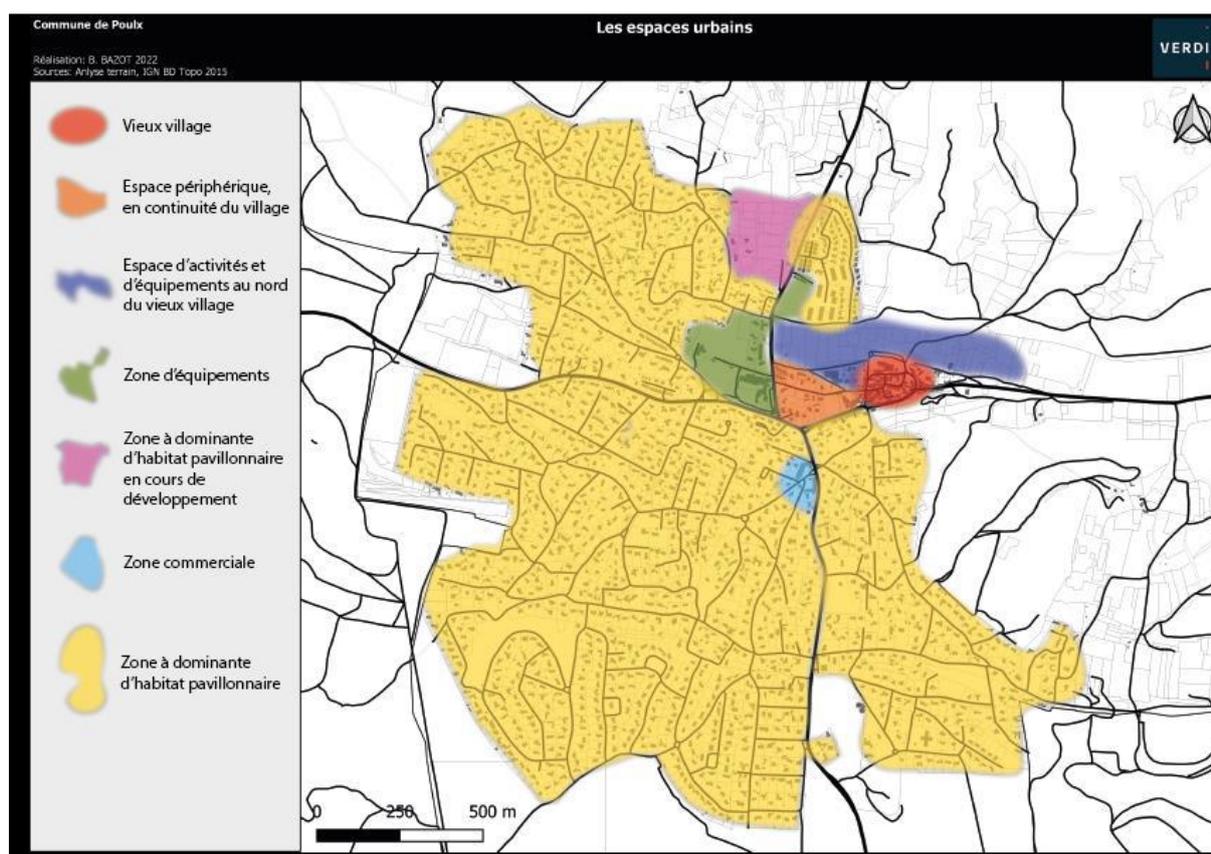
2. 2. 3 : FONCTIONNEMENT URBAIN, EQUIPEMENTS ET MOBILITES

- **Une dépendance à la ville centre et à la voiture**

Poulx est une commune périurbaine située dans la 1^{ère} couronne de l'agglomération nîmoise. Les migrations pendulaires sont importantes vers la ville centre pourvoyeuse d'emploi et offrant les principaux services (administration, alimentation, enseignement...). Les déplacements se font principalement en voiture en raison d'une offre de transports en commun peu attractive (une seule ligne avec une fréquence d'1h en moyenne). La voiture représente 91,4% des déplacements domicile/travail des habitants (Insee, RP2018, exploitations principales). La commune ne dispose pas de gare, la plus proche est celle de Nîmes. A moyen terme, la réouverture de la gare de Marguerittes pourrait constituer une opportunité pour les habitants travaillant dans le secteur rhodanien. La commune ne dispose pas d'aire de covoiturage. Le vélo est peu utilisé, notamment en raison d'une absence d'infrastructures cyclables entre les communes.

- **Une prédominance de la fonction d'habitat, à caractère pavillonnaire, peu propice aux modes doux**

La croissance démographique observée sur les dernières décennies s'est traduite par un fort développement urbain au sud-ouest du village sous la forme d'un tissu pavillonnaire peu dense et monofonctionnel. Ce mode de développement est aujourd'hui contraint par le risque feu de forêt, les zones natura 2000 et des emprises foncières dédiées à l'activité militaire (« Camp des Garrigues »).



La densité de population dans les zones pavillonnaires est assez uniforme. Ainsi, toutes les voies ont été dimensionnées de la même manière et présentent les mêmes caractéristiques. De nombreuses voies se terminent en impasse. Dans ces rues, les cheminements piétons sont peu valorisés. Parfois quelques venelles permettent de traverser un îlot.

Dans le vieux village, les rues sont particulièrement étroites et à double sens ce qui rend difficile la traversée des véhicules. Les conflits d'usage avec les piétons et les cyclistes sont peu fréquents en raison de la faible circulation routière sur ces voies, à l'exception de la rue de la République qui reste un tronçon difficile à franchir : absence de trottoirs sur près de 500 mètres de linéaire, depuis le carrefour de la vierge jusqu'à la sortie du village.

- **Une présence d'équipements et de services variée mais déséquilibrée**

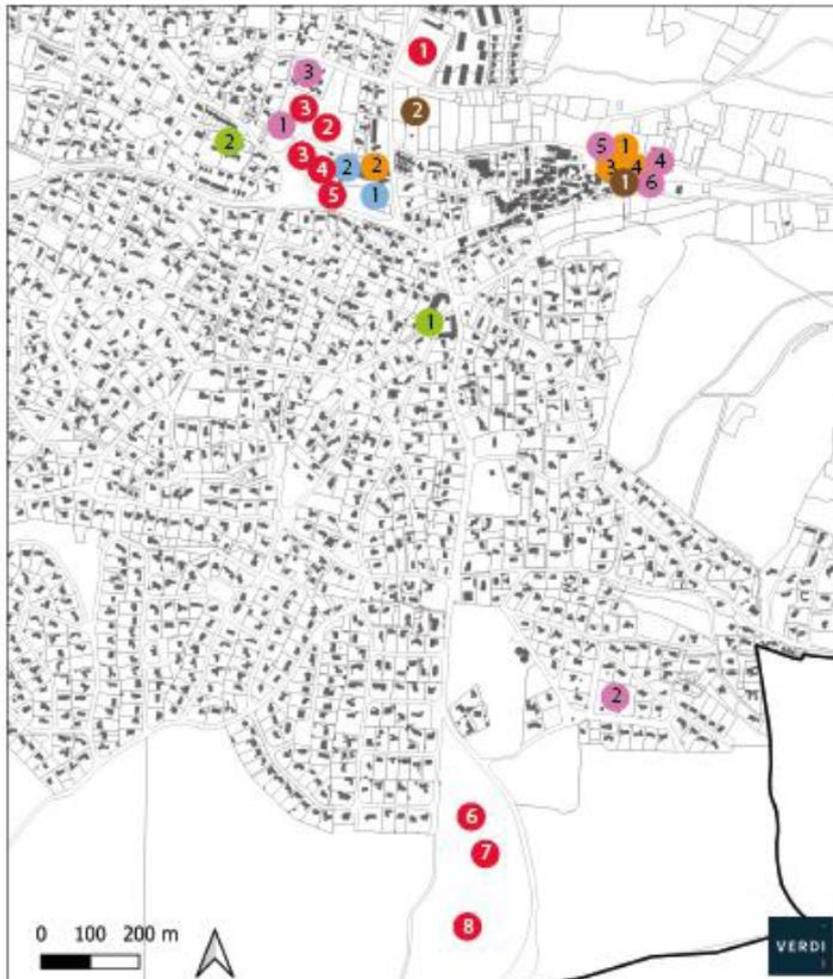
La commune dispose d'une offre d'enseignement primaire (maternelle et élémentaire publiques) ainsi que de petite enfance (une crèche publique). La plupart des collégiens de Poulx sont scolarisés dans le privé en raison de la mauvaise image du collège de secteur situé dans un quartier d'habitat social à Nîmes (Mas de Mingue).

Côté sport et loisirs, l'offre est plutôt étoffée : un stade, des cours de tennis, un boulodrome, un city-stade, un parcours de santé... Ces équipements présentent l'avantage d'être concentrés au centre de la commune, à l'exception du parcours de santé et du skate park situés à l'entrée sud du village. Le club de foot comprend un nombre important de licenciés (350, essentiellement des poulxois). Ces équipements sont vieillissants mais très fréquentés. Ils sont progressivement rénovés.

L'offre de santé est présente mais insuffisante pour les premiers soins : un seul cabinet de médecins généralistes en âge de partir à la retraite et de nombreux spécialistes (soins dentaires, kiné, ostéopathie, podologie...). La commune dispose également d'une pharmacie localisée dans l'espace garrigues.

En termes d'offre associative, la commune compte 35 associations, dont 18 à vocation culturelle et 17 à vocation sportive. Avec l'évolution démographique régulière, les besoins en locaux vont être grandissant.

Si l'offre est variée, elle demeure locale (rayonnement à l'échelle communale) et insuffisante en termes d'offre de santé.



Equipements administratifs

- 1 Mairie
- 2 Bureau municipal
- 3 Agence postale communale
- 4 Police Municipale

Equipements de services liés à la vie sociale, à la solidarité et à la culture

- 1 Crèche
- 2 Maison de retraite
- 3 Maison en partage
- 4 Bibliothèque
- 5 Salle des fêtes
- 6 Ecole de musique

Equipements scolaires

- 1 Ecole maternelle
- 2 Ecole élémentaire

Equipements de santé

- 1 Pharmacie
- 2 Centre médical

Equipements sportifs et de loisirs

- 1 Stade municipal
- 2 Terrain annexe de football
- 3 Courts de tennis
- 4 City-stade
- 5 Boulodrome
- 6 Aire de jeux
- 7 Parcours de santé
- 8 Skate-park

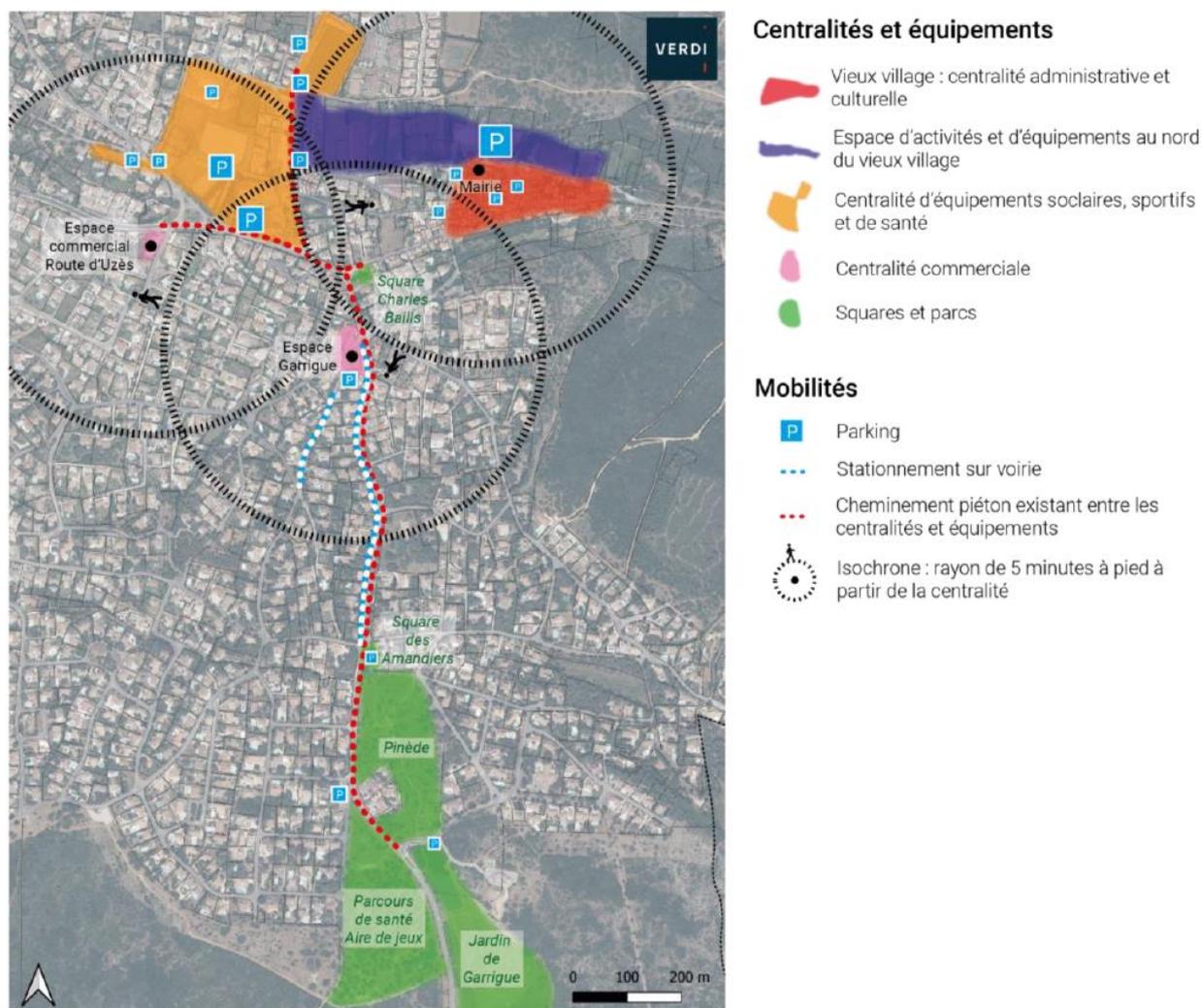
Equipements culturels

- 1 Eglise
- 2 Cimetière

- **Des polarités lisibles mais qui manquent de lien**

La commune présente plusieurs polarités :

- Le **centre village**, rassemblant les fonctions administratives et culturelles (mairie, bibliothèque, école de musique...), avec le grand parking en contrebas qui accueille les principales manifestations (fête votive)
- Le **pôle d'équipements**, rassemblant les principaux équipements scolaires et sportifs, mais aussi le cimetière à proximité
- Le pôle commercial « Espace Garrigue », comprenant une dizaine de commerces de proximité
- Un petit pôle commercial complémentaire à l'angle de la route d'Uzès et de la rue Belle Grappe
- Les **espaces verts au sud du village**, pour la promenade, le sport et les jeux d'enfant



La commune dispose de polarités d'équipements et de commerces bien définies mais pas de centralité marquée, en raison d'un manque de lien et de lisibilité entre les fonctions urbaines. La polarité d'équipements, l'espace commercial et le vieux village sont relativement proches mais les liaisons piétonnes sont peu aménagées. De plus, les parcs paysagers sont regroupés au sud de l'enveloppe urbaine, en entrée de ville et sont donc excentrés. Toutefois, des aménagements pour les modes doux sur la route de Nîmes (dont un tronçon reste à aménager) en facilitent l'accès. D'une manière générale, le manque de maillage d'itinéraires modes doux ne permet pas d'assurer les liaisons inter-quartiers et vers les pôles d'attraction.

La mise en valeur de la centralité de la commune, au carrefour des 3 entités pôle d'équipement, pôle commercial et vieux village, constitue un enjeu fort pour l'avenir du village.

2. 2. 4 : ACTIVITES ECONOMIQUES, AGRICOLES ET TOURISTIQUES

- **Une commune attractive mais en perte de dynamisme économique**

Une part importante des actifs exerce son activité professionnelle hors de la commune (88,6%). Ces actifs travaillent essentiellement dans le grand pôle d'emploi de Nîmes (1010 actifs selon l'Insee).

On note une très légère augmentation du nombre d'actifs ayant un emploi résidant sur la commune (passant de 1735 en 2013 à 1767 en 2018). Cependant, le nombre d'emplois dans la zone a diminué passant de 420 à 328, signe d'un déclin économique local.

- **Une commune résidentielle avec une offre de proximité**

En tant que commune résidentielle, Poulx présente un enjeu fort de maintien et de développement d'une offre de proximité.

Les commerces se concentrent le long de la route d'Uzès et de la route de Nîmes formant ainsi deux centralités commerciales : l'« Espace Garrigue » (regroupant une dizaine de commerces) et l'espace commercial route d'Uzès. Le centre village ne dispose que d'une boulangerie, d'un bar et d'un centre de yoga. Le marché a lieu chaque mercredi sur l'espace garrigue. Enfin, une agence postale ouverte 29h/semaine est installée dans le bâtiment de la mairie.

Les commerces de proximité sont au nombre de 50 (2 boulangeries, 1 boucher, 1 bureau de tabac, 1 primeur, 1 supérette, 1 toiletteur...). L'offre commerciale répond à la population sénior aisée de la commune mais n'est pas adaptée au reste de la population au vu des prix des services et produits proposés par les commerces de proximité.

Le territoire communal ne dispose pas de zones d'activités économiques. A noter de manière ponctuelle quelques activités artisanales et industrielles : une menuiserie, une ferronnerie métallerie, une carrosserie et quelques entreprises de maçonnerie générale et du bâtiment.

Depuis janvier 2023, l'espace coworking "Le Connecteur" a ouvert ses portes dans l'Espace Garrigue. Ce tiers-lieu labélisé "Reso Occitanie" est mis à disposition des entreprises, artisans et commerces de la commune et des communes avoisinantes mais aussi des télétravailleurs particuliers et des étudiants.

- **Une activité agricole fragile**

En 2020, selon l'Agreste, seulement 1 exploitation est recensée. Lors des précédents recensements, la commune comptait 18 exploitations en 1979, 19 en 1988 et 12 en 2000. Le nombre d'exploitations diminue donc depuis la fin des années 1980. Comme la tendance nationale, cela s'explique en partie par la déprise agricole et par un regroupement des exploitations.

D'après la réunion agricole effectuée en mai 2022, 3 agriculteurs exploitent les terres à Poulx :

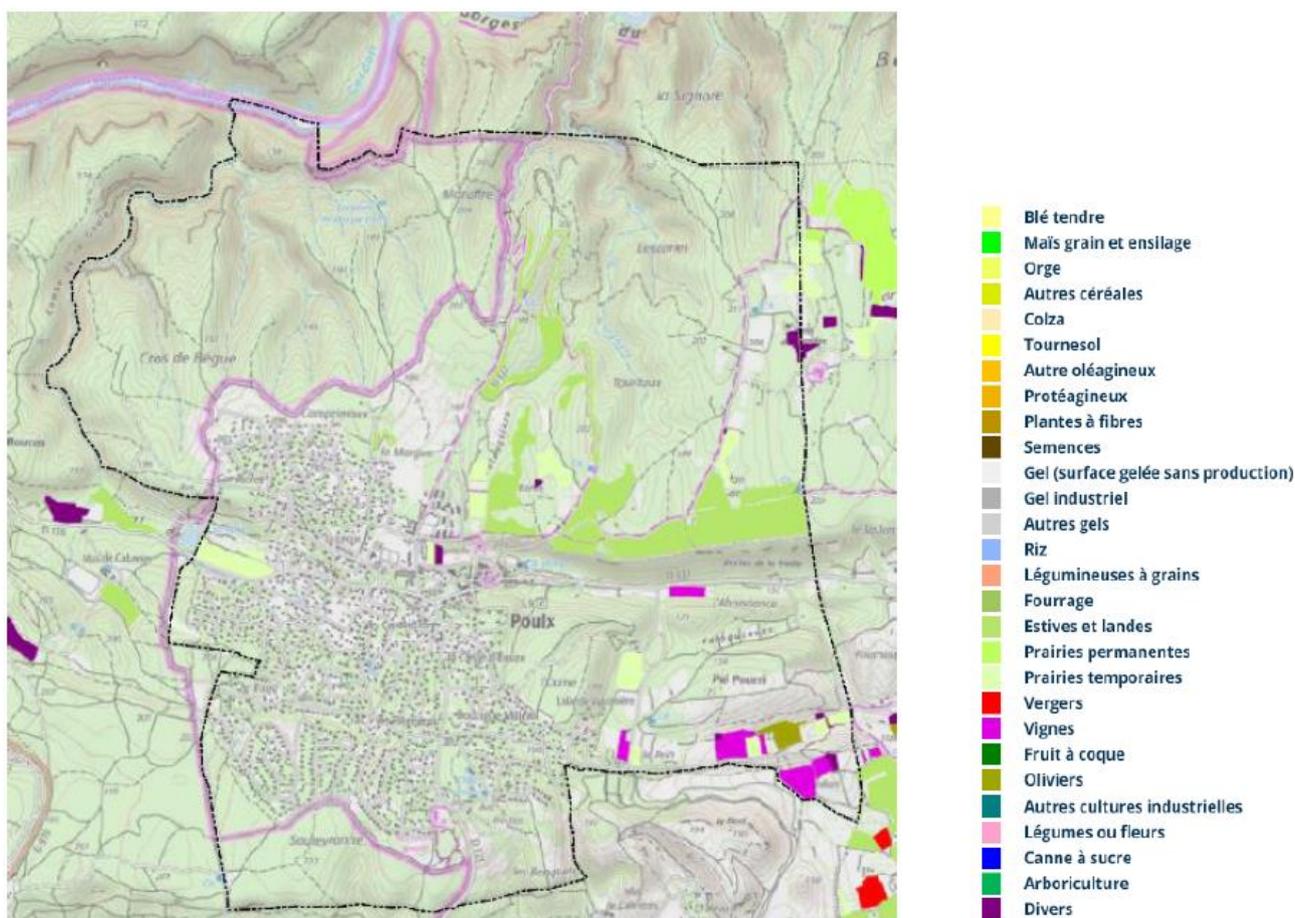
- un éleveur ovin de 400 têtes de brebis Mérinos d'Arles utilisant 360 ha. Il souhaite augmenter son troupeau à 600 têtes mais ne trouve pas assez de surface agricole. L'agriculteur produit de la viande d'agneau en vente directe. L'élevage est en conversion en Agriculture Biologique. Seul agriculteur exploitant sur la commune, il possède son siège au mas de la Viale, route de Mandre, à l'est de la commune.
- un agriculteur cultivant 22 ha de blé et fourrage
- un agriculteur cultivant 20 ha d'olives, vignes, pairie, fourrage. L'exploitation est en cours de reprise par le fils de l'agriculteur

Une agricultrice souhaite reprendre l'exploitation familiale de maraîchage et permaculture. Une installation sera possible si c'est économiquement viable. Les autres exploitants agricoles présents à la réunion sont des exploitants retraités souhaitant vendre leurs terres.

L'activité agricole est en difficulté sur le territoire : déprise agricole, pression urbaine, enrichissement... Une partie importante des terres agricoles sont en friche (42 ha sur 100). Jusqu'à peu, les cultures maraîchères (en particulier sur le plateau de Mandre), était une réalité vivante.

On recense sur le territoire :

- de l'exploitation ovine et maraîchère au nord
- de la culture de l'olive ou de la vigne au sud-est
- du pastoralisme à l'est



Registre parcellaire graphique : zones de cultures déclarées par les exploitants en 2019. Source : Géoportail

La commune est concernée par plusieurs appellations et dénominations. On dénombre 8 IGP, 2 IG et 4 AOC-AOP (pélardon, taureau de Camargue, huile d'olive de Nîmes, olive de Nîmes).

Poux se caractérise par une agriculture qui s'articule principalement autour de cultures pérennes (vignes, oliviers) et de pâturages (prairies et fourrage). Elles y forment de petits ensembles au milieu de poches boisées ou dans les secteurs de plaine.

Depuis plus d'une vingtaine d'années, on observe une augmentation importante des superficies en friche, consécutive à un abandon des terres agricoles, quelques ait été leur destination : fourrages, vergers, vignes, céréales.

La disponibilité en terres agricoles à Poulx existe mais il y a un déficit d'agriculteurs. De surcroît, l'enfrichement constaté augmente la vulnérabilité du territoire au risque incendie. Au travers de son PLU, la commune a la volonté de maintenir et de développer l'activité agricole sur le territoire.

- **Un potentiel touristique à valoriser**

Poulx se situe dans un secteur géographique très prisé du point de vue touristique (Nîmes, Pont du Gard, Gorges du Gardon, Uzès...), tout en restant à l'écart des principaux flux et circuits touristiques (route d'Uzès). En effet, l'activité touristique est plutôt tournée vers Uzès, de l'autre côté du Gardon, ou vers Nîmes.

La commune bénéficie très peu des retombées économiques liées au tourisme. Les touristes traversent le territoire, le parcours pour aller notamment dans les Gorges du Gardon (site de la Baume) sans pour autant s'arrêter dans le centre village. L'accès au site de la Baume depuis Nîmes ne nécessite pas de passer par le centre village. Cet accès à la rive droite du Gardon (via route de la Baume) est plutôt connu des locaux, l'accès principal étant de l'autre côté sur la commune de Sanilhac. De manière plus générale, l'accès privilégié aux gorges se fait à Collias, plus en aval du Gardon.

On dénombre 2 chambres d'hôte et quelques activités de brasserie/restauration. Le territoire fait l'objet d'une offre en pleine expansion de logements saisonniers entre particuliers qui témoignent de l'attractivité de la commune et du potentiel de développement touristique.

La commune a mis en place un « Circuit Patrimoine de l'eau » en 2016.

L'attractivité touristique est donc plutôt locale avec le site de la Baume et les randonnées dans la garrigue (activités de sport nature). Poulx présente de fait **un spot local de nature et de loisirs, dont le rayonnement pourrait être développé.**

La fête votive de Poulx attire les habitants du bassin nîmois. Elle a lieu au début de l'été sur le parking Ventoux en contre-bas du village.

2. 2. 5 : TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES

La transition énergétique est un sujet émergent sur le territoire. Deux projets sont à l'œuvre :

- La poursuite de la rénovation de l'éclairage public engagée depuis 2015 (contrat de performance énergétique), avec la finalisation dans le secteur du village où 82% d'économies d'énergies sont attendues. Le maillage communal sera ainsi entièrement revu d'ici 2025. L'éclairage est éteint une partie de la nuit.
- La végétalisation de la cour d'école

En complément, une borne de recharge pour véhicules électriques a été installée impasse la Lauze, près du carrefour de la Vierge.

En revanche, le bâti communal n'a pas fait l'objet de travaux de rénovation énergétique. Par ailleurs, peu d'installations de production d'énergies renouvelables sont présentes. Quelques initiatives privées sont constatées comme la couverture en panneaux photovoltaïque du bâtiment de la ferronnerie métallerie Caucat rue de la Renardière.

En matière de transition écologique, le territoire est labellisé Zéro-phyto depuis 2014 pour l'entretien des espaces verts.

Des jardins partagés ont été créés et sont gérés par une association, à proximité de l'ancien SMIOM

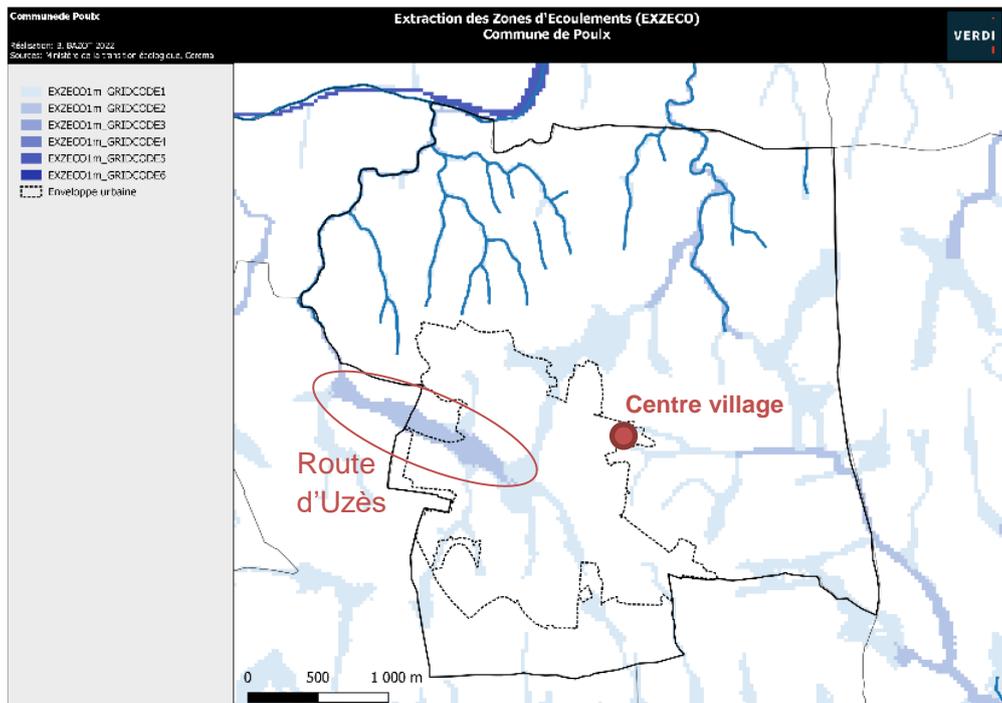
L'eau potable de la commune est de très bonne qualité mais le volume consommé par abonné est supérieur à la moyenne du territoire (162 m³ contre 157 m³). Le captage qui alimente Poulx se situe sur la commune de Marguerittes. Pour autant, l'eau qui arrive au captage vient en partie du territoire de Poulx, la commune a donc un intérêt « quasi direct » à protéger la quantité (l'infiltration) et la qualité (réduction des polluants à la source) de sa ressource en eau. L'ensemble de l'enveloppe urbaine actuelle est alimenté par le réseau d'eau potable et est relié à l'assainissement collectif. Pour l'habitat diffus, l'alimentation en eau potable se fait au cas par cas et l'assainissement est non collectif. Une station d'épuration d'une capacité de 5000 équivalent-habitant permet d'absorber les besoins d'habitants supplémentaires.

Le stade a été réhabilité avec une pelouse synthétique (fibre de coco, de liège et de silice) afin de limiter le recours à l'eau.

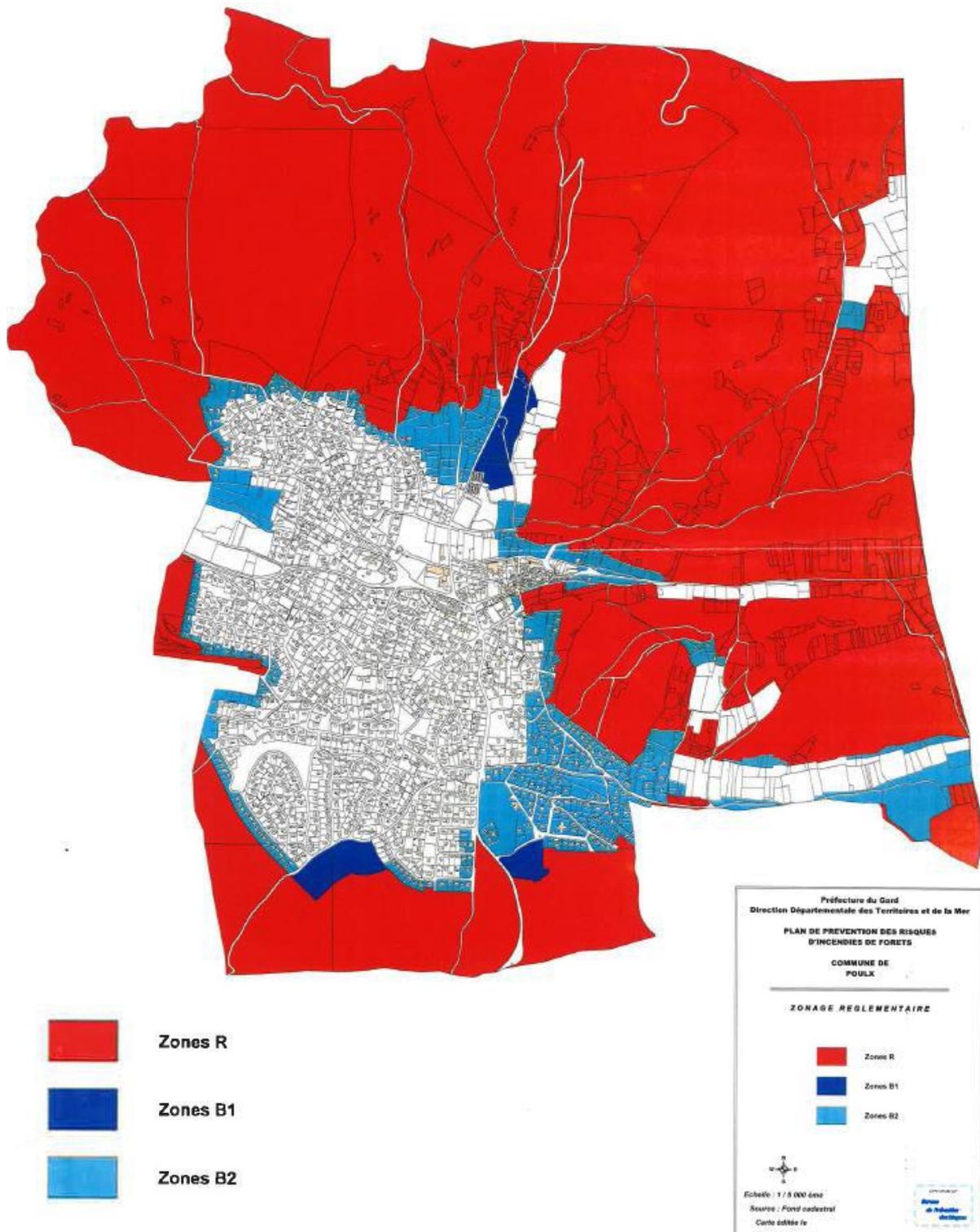
Pour viser un territoire résilient, la gestion du risque est également une préoccupation majeure. La commune est particulièrement exposée au risque feu de forêt. La fermeture du milieu par la cessation des cultures et du pacage, l'interpénétration de l'habitat et de la forêt/garrigue font du village une zone des plus vulnérables. La commune est couverte par un PPRIF approuvé par arrêté préfectoral le 26 décembre 2012.

La commune est concernée très ponctuellement par le risque d'inondation par débordement dans des secteurs non urbanisés : à l'extrémité nord du territoire aux abords du Gardon (PPRI Gardon aval) et à l'est du village en fond de vallon (PPRI Bassin versant du Vistre).

La commune est concernée par le phénomène de ruissellement compte tenu de la nature des sols. Dans les combes (le long de la D427 en direction de Cabrières, ou le long de la D135 en provenance d'Uzès), la présence de calcaires argileux et de marnes rend les terres relativement imperméables. En outre, ces combes recueillent l'ensemble des eaux de pluie des plateaux alentours. Dès lors, ces combes restent des terrains sensibles aux inondations par ruissellement en période de fortes précipitations. L'urbanisation est un facteur aggravant dans ces secteurs, en particulier route d'Uzès.



Zones potentiellement inondables par débordement et ruissellement (EXZECO, Cerema)



Zonage réglementaire du PPRIF (source : Préfecture du Gard)

Article 2. 3 : Synthèse du diagnostic et identification des enjeux

CADRE DE VIE	
Atouts / Potentialités	Faiblesses / Menaces
<ul style="list-style-type: none"> • Inscription dans le grand ensemble paysager des Garrigues de Nîmes • Proximité immédiate d'espaces naturels remarquables • Une biodiversité riche et présence d'une réserve de biodiversité • Patrimoine paysager et urbain de qualité • Un patrimoine bâti présent dans le vieux village 	<ul style="list-style-type: none"> • Un paysage méditerranéen remarquable sous pression du développement urbain de la commune • Un accès limité aux espaces naturels de par la présence du camp militaire • Une trame agricole qui peine à se maintenir (friches, pression urbaine...)
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Limiter l'étalement urbain en préférant la densification à un développement dispersé dans l'espace agricole, les boisements et garrigues • Préserver et mettre en valeur les atouts paysagers du village • Structurer et accompagner le développement des usages récréatifs de la nature en sensibilisant les usagers • Poursuivre la mise en valeur du patrimoine local riche et diversifié et des éléments bâtis d'intérêt patrimonial du vieux village 	

POPULATION ET HABITAT	
Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Territoire attractif d'un point de vue résidentiel 	<ul style="list-style-type: none"> • Une majorité de retraités • Des classes d'âge en évolution • Une sur représentation des cadres

<ul style="list-style-type: none"> • Une population qui évolue vers une population plus jeune et en cours de renouvellement • Un parc de logement récent • Une construction neuve dynamique sur la période récente • Du logement social a été construit sur le territoire permettant de maintenir le taux de logements sociaux • Une diversification à l'œuvre, dans les typologies (intermédiaire, collectif) et dans les produits (logement locatif social) 	<ul style="list-style-type: none"> • Un essor des familles monoparentales et des ménages seuls • Une commune principalement résidentielle • Un parc de logement peu diversifié, avec une prédominance de la maison individuelle et de grands logements, occupés par des propriétaires • Des niveaux de prix élevés pour les terrains à bâtir • Une croissance du parc plus importante que la croissance de la population signe d'un desserrement des ménages à l'œuvre • Un faible taux de vacance, signe d'une tension sur le marché du logement (forte demande, peu d'offre)
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Encadrer le développement urbain et le processus de densification individuel • Prendre en compte l'évolution de la composition des ménages dans la réponse à apporter en matière d'offre en logements • Impulser une rotation plus importante au sein du parc de logements pour répondre aux différents parcours résidentiels • Poursuivre la diversification des formes urbaines et proposer une offre de logements de petites typologies 	

FONCTIONNEMENT URBAIN, EQUIPEMENTS ET MOBILITES	
Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Une diversité d'équipements et une offre d'équipements pouvant répondre aux besoins de tous les âges. • Offre locale étoffée d'équipements scolaires et de loisirs • Un tissu associatif important. • Un trafic faible à modéré permettant un partage de la voirie 	<ul style="list-style-type: none"> • Forte dépendance à la voiture compte tenu du caractère « isolé » de la commune • Espaces urbains monofonctionnels • Un fonctionnement urbain divisé en plusieurs polarités en manque de lien et d'aménagement pour la mobilité douce

	<ul style="list-style-type: none"> • Prédominance de l'habitat pavillonnaire • Offre de santé fragile • Une desserte en transports en commun relativement faible • Des difficultés de circulation dans le centre du village • Des cheminements piétons généralement de qualité moyenne à médiocre voir absent dans certains quartiers.
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une offre d'équipements de proximité répondant aux besoins actuels et futurs des habitants, notamment en termes de commerces et de santé • Rénover les équipements sportifs vieillissants • Offrir des espaces à destination du tissu associatif • Conforter la centralité de la commune • Mettre en valeur, par un aménagement urbain clair et une amélioration des cheminements, les espaces sportifs centraux • Améliorer la desserte et les liaisons vers et entre les équipements • Définir et mettre en œuvre un schéma d'itinéraires piétons et cyclables au service des déplacements quotidiens et desservant les pôles d'attractivité 	

ACTIVITES ECONOMIQUES ET TOURISTIQUES	
Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Un taux de chômage plus faible que dans la métropole nîmoise et dans le département. • Une offre commerciale de proximité satisfaisante regroupée sur 2 centralités mais non adaptée à la demande • Une hausse de la population active. • De nombreuses appellations et signes de qualité peuvent valoriser l'agriculture et les produits sur le territoire. • Des atouts touristiques en matière de tourisme vert et de tourisme patrimonial. 	<ul style="list-style-type: none"> • Une activité agricole en déclin sur le territoire : diminution du nombre d'exploitations et d'agriculteurs et une augmentation des friches agricoles. • Une activité touristique peu présente. • Une commune attractive mais en perte de dynamisme économique. • Une prédominance du secteur tertiaire dans le marché de l'emploi communal. • Une majorité de professions intermédiaires et de cadres.

Enjeux

- Parallèlement, aider au maintien et à la création de commerces de proximité pour maintenir la dynamique du centre ancien
- Préserver le tissu économique et soutenir l'économie présentielle
- Valoriser et soutenir l'activité agricole et les éventuelles initiatives en la matière
- Valoriser et soutenir l'activité artisanale
- Valoriser davantage le patrimoine du centre ancien et lié à l'eau pour capter les visiteurs et touristes
- Organiser l'accueil pour les visiteurs et les touristes en lien avec le tourisme vert et patrimonial

TRANSITIONS ECOLOGIQUES ET ENERGETIQUES

Atouts / Potentialités	Faiblesses / Freins
<ul style="list-style-type: none"> • Des énergies renouvelables (solaires) mobilisables. • Présence d'une déchèterie gérée par l'intercommunalité, en dehors du tissu urbain • Réseau de collecte de déchets ménagers et assimilés efficient sur la commune • Faible exposition de la population aux nuisances olfactives et lumineuses 	<ul style="list-style-type: none"> • Peu d'installations de production d'énergies renouvelables • Risque feux de forêt • Des ressources en eau de surface et souterraines faibles • Un ruissellement sensible aux fortes pluies
Enjeux	
<ul style="list-style-type: none"> • Respecter la topographie, les ensembles paysagers et prendre en compte le risque ruissellement. • Limiter la consommation de ressources et d'énergies liées notamment au développement urbain • Inciter à l'amélioration des performances énergétiques des constructions et aux innovations bioclimatiques. • Permettre le développement d'énergies renouvelables, tout en veillant aux enjeux patrimoniaux et paysagers de la commune. • Maîtriser l'urbanisation dans les zones à risque et sensibiliser la population 	

- Favoriser le tri sélectif

Article 3 : La stratégie et le projet de développement et de valorisation :

Article 3.1 : Une vision panoramique du Projet de développement et de valorisation

Le PLU en cours de révision dresse une stratégie d'aménagement et de développement communale à l'horizon 2032 qui s'articule autour des 3 axes suivants :

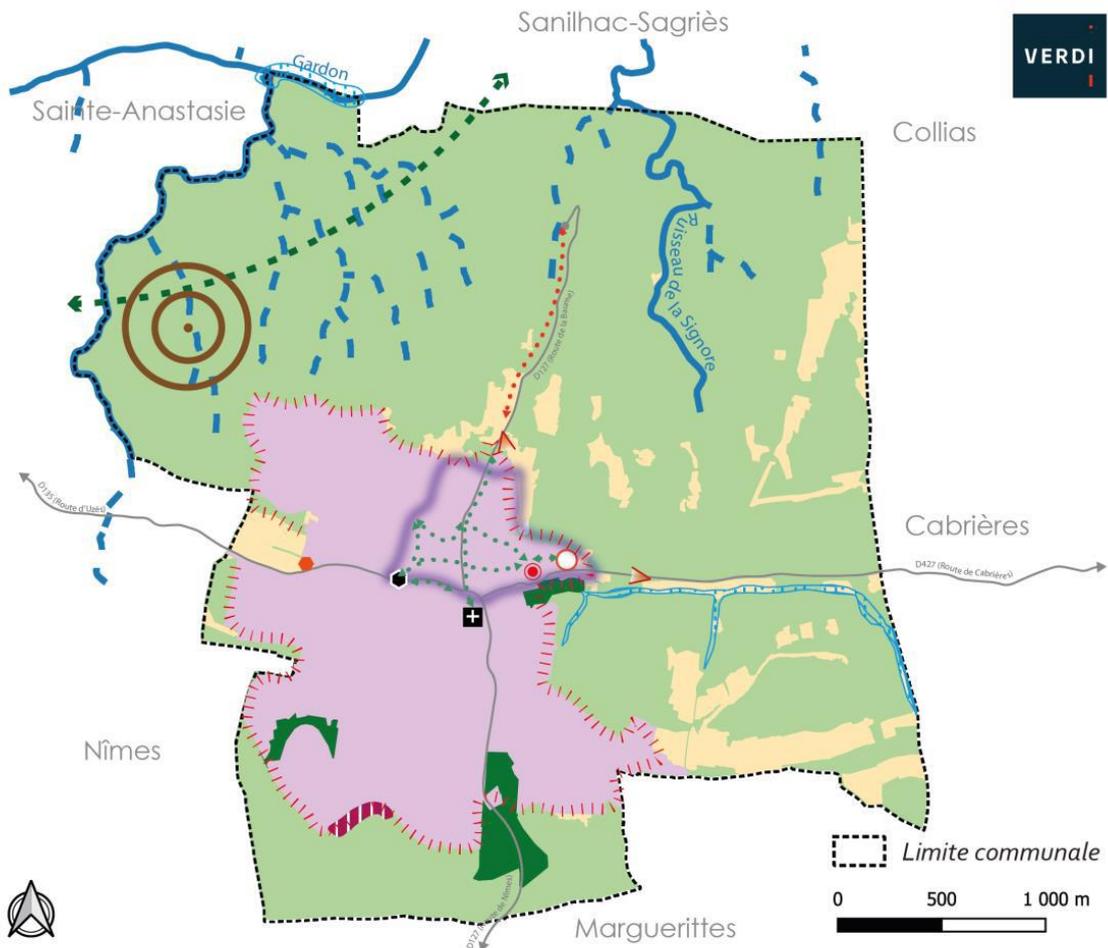
- Axe n°1 : Programmer un développement urbain maîtrisé et équilibré
- Axe n°2 : Renforcer l'attractivité du territoire en préservant son authenticité et son cadre de vie
- Axe n°3 : Mettre l'Environnement au cœur du développement

Le premier axe s'attache à maîtriser la croissance démographique en maîtrisant l'arrivée de nouveaux habitants en cohérence avec l'offre de services/le niveau d'équipements et l'identité de la commune. Il s'agit également de permettre un parcours résidentiel complet des ménages sur le territoire avec notamment une offre de logements qui intègre les évolutions sociétales. L'offre sociale sera étoffée de manière progressive, avec un besoin spécifique identifié pour les jeunes. Enfin, le PADD fixe des objectifs de modération de la consommation d'espaces en priorisant le développement au sein des enveloppes bâties existantes.

Le second vise en premier lieu à renforcer le dynamisme économique local et le développement des emplois de la commune. Le confortement de l'offre commerciale de proximité et la préservation du terroir agricole constituent les enjeux majeurs. Le projet prévoit également la préservation et la valorisation des richesses naturelles et patrimoniales, garantes d'un cadre de vie de qualité et génératrices d'une économie touristique (ex : cheminement piéton vers le site de la Baume). Enfin, il s'agit de renforcer la centralité d'équipements (réaménagement des espaces publics, création de nouveaux équipements et de logements) et de permettre aux habitants de mieux se déplacer par le développement des liaisons douces.

Le dernier axe promeut un développement s'appuyant sur la trame verte et bleue du territoire. Il encourage un urbanisme soutenable préservant la ressource en eau et maîtrisant les énergies (sobriété des constructions, efficacité énergétique...). La réduction des vulnérabilités face aux risques (feu de forêt, ruissellement) et la limitation de l'exposition aux nuisances sont également recherchées.

Projet d'Aménagement et de Développement Durables



Urbanisation et activités

- Conforter l'enveloppe urbaine existante : privilégier la densification maîtrisée, le comblement des dents creuses et la réhabilitation des logements vacants
- Renforcer la centralité (réorganisation des aménagements paysagers et espaces à vocation d'équipements, création de logements, d'équipements)
- Maintenir et renforcer l'offre commerciale de proximité et de services de l'Espace Garrigue
- Prévoir l'accueil d'activités économiques (artisanat) et de service public
- Permettre le réinvestissement d'un secteur à vocation de logements avec l'aménagement d'une interface contre le risque feu de forêt
- Permettre le développement d'un secteur à vocation de logements et de commerces
- Préserver et valoriser les espaces agricoles

Paysage et patrimoine

- Protéger et mettre en valeur le patrimoine bâti (église Saint-Michel, circuit de l'eau, vieux village)
- Préserver les vues sur le vieux village et l'église notamment
- Créer un cheminement piéton pour accéder au parking de la Baume

Milieus naturels et biodiversité

- Préserver les milieux naturels, coeur de biodiversité et ensemble naturel patrimonial (garrigues et boisements)
- Préserver les espaces naturels intra-urbain
- Conforter les corridors terrestres
- Maintenir les continuités aquatiques et préserver les ripisylves

Mobilités

- Aménager ou réorganiser les liaisons douces
- Requalifier le carrefour

Risques

- Prendre en compte le PPRIF et le PAC feu de forêt dans le développement urbain
- Prendre en compte les PPRI
- Prendre en compte le risque pyrotechnique

Article 3.2 : Le Projet de développement et de valorisation structuré en axes

Le projet de développement et de valorisation de la commune de Poulx est structuré en 3 axes visant à structurer et mettre en valeur la centralité villageoise, préserver et valoriser le cadre de vie, ainsi qu'à s'engager dans la transition énergétique et écologique.

Axe 1 : Le renforcement de la centralité du village

La centralité de la commune de Poulx se situe au carrefour de la route de Nîmes, de la route d'Uzès et de la route de Cabrières. Elle se compose du centre historique, de la polarité d'équipements et du pôle commercial « Espace Garrigue ». Pour autant, ces espaces dialoguent difficilement entre eux et manquent de lisibilité pour constituer une véritable centralité clairement identifiée par les habitants ou les visiteurs. La commune vise ainsi le renforcement de la centralité du village en termes d'offre et d'image.

Il s'agit en premier lieu de conforter l'offre en équipements en rénovant les infrastructures de sport vieillissantes (courts de tennis, city-stade), en étoffant l'offre culturelle et de santé avec la création d'un espace culturel et social dans le cœur du village et d'une maison de santé pluri-professionnelle dans la polarité d'équipements. L'amélioration de l'attractivité du centre-village est également recherchée avec la création d'un parc urbain ainsi que de halles, pour accueillir les manifestations existantes dans de meilleures conditions, offrir de nouvelles opportunités et conforter ainsi cet espace comme le lieu festif et convivial du village.

En accompagnement du renforcement de l'offre en équipements, la restructuration et requalification de l'espace public dans la centralité est nécessaire. Elle porte à la fois sur :

- La requalification des axes structurants (rte d'Uzès, rte de Nîmes et av. de la République) pour améliorer l'entrée de ville et apporter plus de lisibilité au secteur de la centralité
- La mise en accessibilité de l'accès au futur espace socio-culturel (rue Basse, route de Mandre, rue de la Renardière)
- La requalification des autres espaces publics secondaires de la centralité intégrant notamment des aménagements pour les modes doux

Enfin, le réinvestissement du site du SIOM, situé à l'entrée Est du village, constitue une opportunité de taille pour l'accueil d'activités économiques à proximité immédiate du cœur du village. Pour cela, une étude d'opportunité va être menée par la commune.

Axe 2 : La valorisation du potentiel touristique de village "de loisirs au cœur d'un écrin de garrigues"

La commune pâtit d'une image de commune « dortoir » qui a pour conséquence de masquer ses atouts touristiques (espaces naturels, paysage, patrimoine bâti...) et sa position en tant que porte d'entrée des gorges depuis Nîmes. Fort de ce constat, la commune entend valoriser son potentiel touristique par la mise en valeur de son patrimoine naturel et bâti et l'aménagement d'infrastructures dédiées. Il s'agit en premier lieu de conforter le rôle de Poulx comme point de départ de randonnées cyclables, pédestres et équestres depuis le centre du village en direction de la garrigue. Un départ de randonnée depuis le centre ancien vers les Gorges du Gardon via la RD (route de la Baume) sera également aménagé pour inciter les usagers à s'arrêter en amont au village et à poursuivre à pied. Ces aménagements bénéficient à double titre à l'attractivité du village : ils assurent de bonnes conditions d'accueil touristique et offrent de nouveaux espaces de promenade et de loisirs aux habitants.

Le potentiel touristique de la commune réside également dans son patrimoine bâti actuellement peu mis en valeur. Au-delà de la remarquable église romane qui domine le centre historique, le village regorge d'un petit patrimoine qui évoque l'histoire de la commune et agrémente le paysage urbain, comme les anciens ouvrages hydrauliques. La réalisation d'une étude d'identification du petit patrimoine permettra de guider les futurs aménagements. Par ailleurs, la restauration de l'église viendra couronner la mise en valeur du patrimoine du village.

Axe 3 : La transition vers un territoire résilient

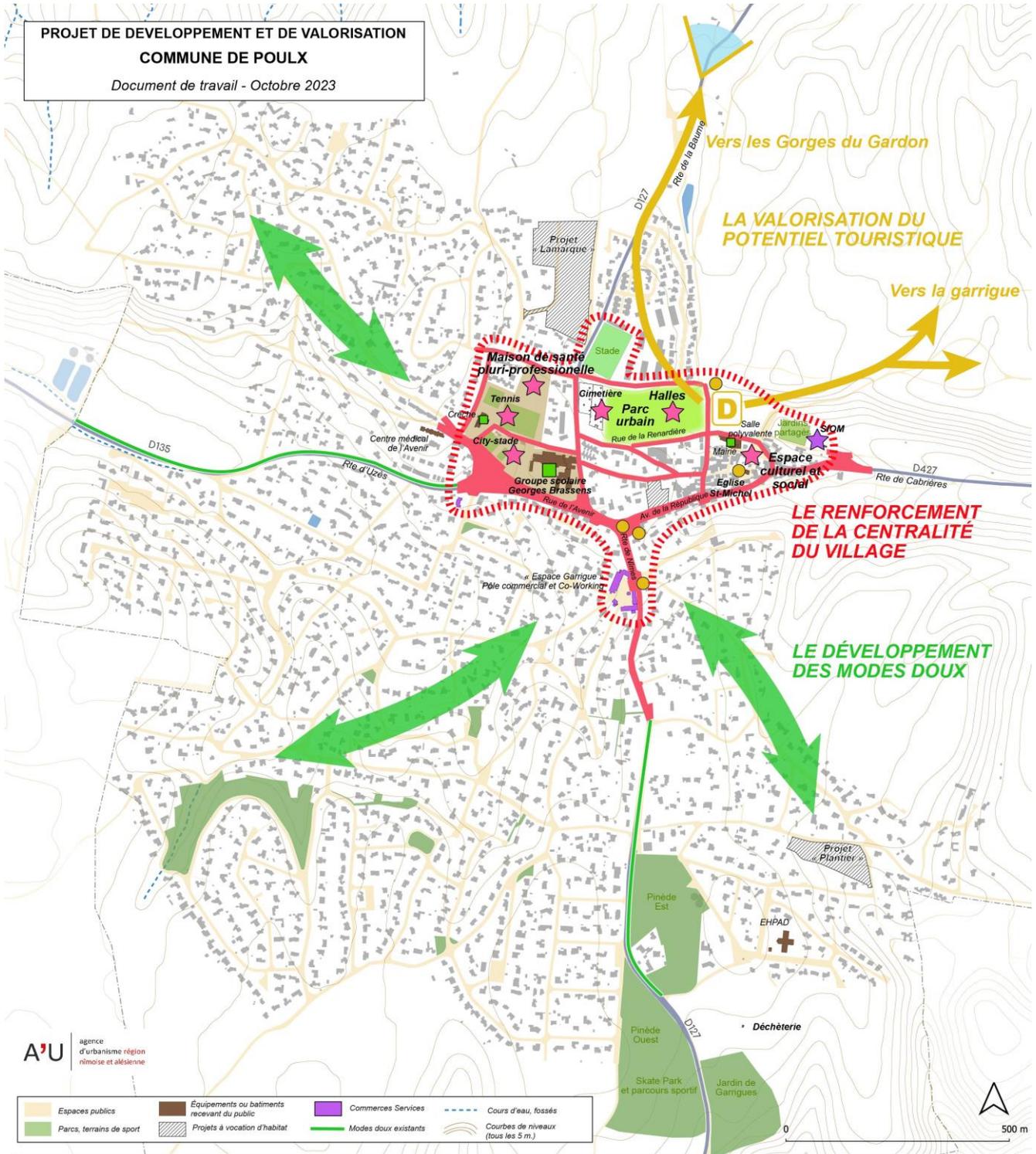
Face aux enjeux de réduction et d'adaptation au changement climatique du territoire, en particulier l'exposition à la chaleur et au ruissellement, la commune entreprend des actions sur le renforcement de la sobriété énergétique du bâti et le développement d'une mobilité décarbonée.

Le lancement, à court terme, d'un audit énergétique sur les bâtiments communaux, permettra d'organiser les interventions sur le patrimoine communal dans l'objectif de réduire les consommations d'énergies et d'offrir aux usagers des espaces confortables en toute saison. En complément, la commune a engagé un projet de désimperméabilisation et de végétalisation de la cour d'école pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie et offrir des espaces de fraîcheur aux enfants. Les travaux sont prévus de 2024 à 2025.

Cet axe stratégique vise également le déploiement d'une stratégie mobilité en faveur des modes doux à l'échelle de la commune. En complément des projets de requalification des espaces publics centraux qui intègrent des aménagements modes doux, l'objectif est de mailler le territoire communal afin de relier les quartiers résidentiels avec les polarités, pour inciter les poulxois à se déplacer à vélo ou à pied.

Suite à l'étude de circulation réalisée en 2021, la commune prévoit la définition d'un schéma modes doux. L'objectif est d'aboutir à un plan d'actions qui phase les interventions et établit un maillage qui se construit de manière cohérente dans le temps, et en cohérence avec les projets déjà réalisés ou à venir.

**PROJET DE DEVELOPPEMENT ET DE VALORISATION
COMMUNE DE POULX**
Document de travail - Octobre 2023



A'U agence d'urbanisme région nimoise et alsésienne

Espaces publics	Équipements ou bâtiments recevant du public	Commerces Services	Cours d'eau, fossés
Parcs, terrains de sport	Projets à vocation d'habitat	Modes doux existants	Courbes de niveaux (tous les 5 m.)

**Axe 1
LE RENFORCEMENT DE LA CENTRALITE DU VILLAGE**

- Conforter l'offre en équipements
- Aménager un parc urbain
- Requalifier les espaces publics de la centralité
- Favoriser la présence d'activités économiques en centre-village

**Axe 2
LA VALORISATION DU POTENTIEL TOURISTIQUE DU VILLAGE**

- Conforter le rôle de Poulx comme point de départ de randonnées
- Préserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux

**Axe 3
LA TRANSITION VERS UN TERRITOIRE RESILIENT**

- Aménager des espaces confortables et faiblement consommateurs d'énergies
- Encourager les modes doux pour se déplacer à Poulx

Article 4 : Les mesures opérationnelles du Contrat Bourg-Centre

Au sein de chacun des axes stratégiques identifiés par le projet de développement et de valorisation, des **fiches actions** (en Annexe 1) présentent la mise en œuvre opérationnelle du contrat pour la période **2022 / 2028**.

Les projets prioritaires, découlant de ces fiches actions, pour la période **2022-2026** sont inscrits au sein du **programme pluriannuel d'actions 2022-2026 du contrat Bourg Centre** (en Annexe 2). Ces projets ont vocation à figurer dans l'un des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie du PETR Garrigues et Costières de Nîmes, et à être accompagnés par la Région dans le cadre des dispositifs d'intervention régionaux en vigueur.

Pour la période 2027-2028, un nouveau programme pluriannuel d'actions sera établi par les partenaires pour la seconde période du contrat.

Les partenaires conviennent d'établir à ce stade, en complément du présent contrat Bourg-Centre et de ses annexes, un programme pluriannuel de projet et d'investissement (P.P.P.I) qui constituera un outil de suivi indicatif et partagé de l'ensemble des projets envisagées sur le territoire pour 2022-2028.

Article 5 : Les partenaires

Article 5-1 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement

- **De la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole**

Le projet de territoire de la Communauté d'Agglomération est une actualisation en cours du précédent projet approuvé en 2018, réalisée sous l'impulsion du nouvel exécutif de l'Agglomération.

Ses objectifs portent sur l'intégration des nouvelles orientations stratégiques et des documents cadres de l'agglomération, l'évolution de l'armature territoriale et des projets urbains métropolitains.



L'ambition de projet de territoire Nîmes Métropole 2032 est celle d'une éco-métropole productive et innovante, inscrite dans la transition énergétique et écologique, réfléchi dans une approche

écosystémique avec une mobilité partagée, compétitive et créatrice d'emplois grâce à des activités de production, solidaire pour faire face aux crises sanitaires, écologiques et sociales.

La mise en œuvre de cette éco-métropole se fait à partir de trois axes stratégiques déclinés en 8 orientations stratégiques comportant plusieurs objectifs opérationnels.

Le projet Nîmes Eco-Métropole 2032 a également alimenté le Contrat Territorial Occitanie du territoire Garrigues et Costières de Nîmes 2022-2028 et les contrats Bourgs Centre Occitanie à l'échelle du territoire où la CA Nîmes Métropole.

Le projet Nîmes Eco-Métropole 2032 a également alimenté le Contrat Territorial Occitanie du territoire Garrigues et Costières de Nîmes 2022-2028 et les contrats Bourgs Centre Occitanie à l'échelle du territoire où la CA Nîmes Métropole

Ainsi, le projet de valorisation de développement et de valorisation de la Commune Poulx participe plus particulièrement aux objectifs opérationnels suivants :

- 1.1.3 : Faire de l'agglomération un territoire cyclable
 - 2.1.2 : Valoriser la filière agro-alimentaire et accompagner son adaptation face au changement climatique
 - 3.2.3. : Accompagner les projets de renaturation et végétalisation
 - 3.4.1 : Améliorer la performance des bâtiments résidentiels et tertiaires
 - 3.4.2 : Maîtriser les consommations énergétiques et les rejets de gaz à effet de serre
-
- **du PETR du Garrigues et Costières de Nîmes**

La stratégie territoriale portée par le PETR Garrigues et Costières de Nîmes s'est construite sur les bases des projets de territoire des deux EPCI qui le composent et en cohérence avec les stratégies régionales et européennes portées par le Pacte Vert.

L'ambition du territoire est d'offrir un cadre de vie attractif et solidaire tout en poursuivant un développement économique qui offre des opportunités à ses habitants, et particulièrement à sa jeunesse, le tout dans un cadre environnemental et naturel de qualité à préserver, d'autant que ce dernier subit déjà les causes du dérèglement climatique et est fortement contraint par les risques naturels.

Ce développement, gage de réduction des fragilités socio-économiques du territoire, doit donc trouver des voies durables pour se matérialiser. Ces voies se traduisent à travers les 3 objectifs suivants :

- Objectif stratégique 1 : Agir pour un territoire connecté, structuré et solidaire
- Objectif stratégique 2 : Structurer un écosystème économique diversifié et durable
- Objectif stratégique 3 : Viser l'excellence environnementale pour une qualité de vie renforcée

La commune de Poulx, ville porte de 4 252 habitants, située entre Nîmes et les Gorges du Gardon au nord, à l'est de la route d'Uzès (D 979) et du Camp des Garrigues, bénéficie d'une situation privilégiée dans les collines de garrigues à proximité immédiate de Nîmes, lui permettant d'être attractive, principalement pour la fonction résidentielle, depuis de nombreuses années.

Les 3 axes de développement retenus par la commune contribuent à l'équilibre urbain/rural nécessaire sur le territoire :

- Le renforcement de la centralité du village
- La valorisation du potentiel touristique de village « de loisirs au cœur d'un écrin de garrigues »
- La transition vers un territoire résilient

Ainsi, le projet de développement et de valorisation que porte la commune de Poulx, contribue au projet de territoire du PETR Garrigues et Costières de Nîmes en apportant notamment un maillage pertinent de services et d'équipements, pour contribuer à un développement équilibré du territoire. La qualification de son offre, et notamment le développement des modes doux, contribuera à garantir un cadre de vie attractif et respectueux de l'environnement.

Article 5-2 : Modalités d'intervention et contributions

- **De la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole**

A travers l'exercice de ses propres compétences :

La Communauté d'agglomération Nîmes Métropole exerce les compétences suivantes :

COMPÉTENCES OBLIGATOIRES :

1. En matière de développement économique :
 - a. Actions de développement économique dans les conditions prévues à l'Article L.4251-17 du Code général des collectivités territoriales,
 - b. Création, aménagement, entretien et gestion de zones d'activité industrielle, commerciale, tertiaire, artisanale, touristique, portuaire et aéroportuaire,
 - c. Politique locale du commerce et soutien aux activités commerciales d'intérêt communautaire,
 - d. Promotion du tourisme, dont la création d'offices de tourisme, sur son territoire, à l'exception de celui des communes ayant manifesté leur volonté de conserver l'exercice de cette compétence en application de dispositions législatives spécifiques.
2. En matière d'aménagement de l'espace communautaire :
 - a. Schéma de cohérence territoriale et schéma de secteur ; création et réalisation de zones d'aménagement concerté (ZAC) d'intérêt communautaire,
 - b. Organisation de la mobilité au sens du titre III du livre II de la première partie du Code des transports, sous réserve de l'article L.3421-2 du même code.
3. En matière d'équilibre social l'habitat sur le territoire communautaire :
 - a. Programme Local de l'Habitat,
 - b. Politique du logement d'intérêt communautaire,
 - c. Actions et aides financières en faveur du logement social d'intérêt communautaire,
 - d. Réserves foncières pour la mise en œuvre de la politique communautaire d'équilibre social de l'habitat,
 - e. Action, par des opérations d'intérêt communautaire, en faveur du logement des personnes défavorisées,
 - f. Amélioration du parc immobilier bâti d'intérêt communautaire.
4. En matière de politique de la ville :

- a. Elaboration du diagnostic du territoire et définition des orientations du contrat de ville,
 - b. Animation et coordination des dispositifs contractuels de développement urbain, de développement local et d'insertion économique et sociale ainsi que des dispositifs locaux de prévention de la délinquance,
 - c. Programme d'actions défini dans le contrat de ville.
5. [La collecte et le traitement des déchets ménagers et assimilés](#)
6. En matière d'accueil des gens du voyage : Création, aménagement, entretien et gestion administrative et technique des aires d'accueil,
7. En matière de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI) :
- a. L'aménagement d'un bassin ou d'une fraction de bassin hydrographique,
 - b. L'entretien et l'aménagement d'un cours d'eau, canal, lac ou plan d'eau y compris les accès à ce cours d'eau, à ce canal, à ce lac ou à ce plan d'eau,
 - c. La défense contre les inondations et contre la mer,
 - d. La protection et la restauration des sites, des écosystèmes aquatiques, et des zones humides ainsi que les formes boisées riveraines.

COMPÉTENCES OPTIONNELLES :

- a. Création ou aménagement et entretien de voirie d'intérêt communautaire ; création ou aménagement et gestion des parcs de stationnement d'intérêt communautaire,
- b. Eau,
- c. Construction, aménagement, entretien et gestion d'équipements culturels et sportifs d'intérêt communautaire.

COMPÉTENCES FACULTATIVES : (Cf. Statuts de la CANM)

- a. Environnement,
- b. Culture,
- c. Assainissement (collectif et non collectif),
- d. Constitution de réserves foncières d'intérêt communautaire,
- e. Développement numérique du territoire communautaire,
- d. En matière de Gestion des Milieux Aquatiques et la Prévention des Inondations (GEMAPI), compétences complémentaires afin de rationaliser la gouvernance de la politique locales de l'eau.

- A travers son ingénierie financière et de projet :

Forte de son expertise et expérience d'accompagnement de ses communes membres dans la constitution de leurs projets et rédaction de leurs contrat-cadre BCO, Nîmes Métropole entend poursuivre son appui dans la mise en œuvre concrète de ces derniers, mettant ainsi à disposition son ingénierie et son logiciel d'action et œuvrant ainsi de façon systémique au service d'un développement cohérent, harmonieux et solidaire de l'ensemble de son territoire.

Dans le cadre de l'accompagnement proposé à ses communes membres en tant que chef de file Contrat Territorial Occitanie et Approche Territoriale Intégrée, Nîmes Métropole est l'interlocuteur privilégié des partenaires financiers pour les politiques contractuelles et la recherche de financements. Nîmes Métropole met donc à disposition des communes urbaines ainsi que des communes éligibles BCO de son territoire qui le souhaitent l'ingénierie nécessaire à l'accompagnement de leurs projets.

Dans un contexte de plus en plus contraint, il est plus que jamais nécessaire de mobiliser toutes les ressources à disposition pour mener à bien les projets du territoire. Ainsi, la recherche et la diversification des financements est un pivot du bon fonctionnement des collectivités et une nécessité pour réaliser leurs projets de développement. Afin de capter et sécuriser les différents types de financement s'offrant aux communes, il est essentiel pour le territoire de mettre en cohérence l'ensemble de ses politiques publiques et de penser ses projets de façon transversale, en recomposant leurs plans de financement sur la base de partenariats plus larges et complexes. Ainsi, en offrant aux communes membres dites urbaines ses compétences et son accompagnement en termes de recherche de partenaires et de financements, mais aussi de montage de dossiers, Nîmes Métropole renforce l'articulation entre recherche de financements externes et fonds de concours de l'agglomération. En effet, ces derniers constituent une source de financement des projets communaux qui viendra s'ajouter aux financements existants des autres partenaires financeurs afin de produire l'effet levier ultime nécessaire à la réalisation des projets.

- **du PETR Garrigues et Costières de Nîmes**

A travers l'ingénierie de projet :

Véritable interface entre les maîtres d'ouvrages publics et privés et les partenaires techniques et financiers du territoire, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes met à disposition, des communes et EPCI de son territoire, ses capacités d'ingénierie (montage de projet, recherche de partenaires et de financements, mise en réseau, appui à la communication...), à travers l'animation du Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée en milieu rural et en complément du programme LEADER et du contrat de relance et de transition écologique.

Le rôle d'animation et de conseil mené par l'équipe du PETR Garrigues et Costières de Nîmes est indispensable sur un territoire avec de grandes disparités entre communes urbaines, périurbaines et rurales, une Communauté d'Agglomération grandissante et une Communauté de Communes de 5 communes, où la recherche de l'équilibre est la condition indispensable à la structuration du territoire. De nombreuses communes sur le territoire présentent un caractère rural avec peu de moyens d'ingénierie (26 communes sur 44, soit 60% ont moins de 3 000 habitants). Ainsi, le PETR Garrigues et Costières de Nîmes assure le relais pour connaître, comprendre et bénéficier des nouvelles politiques que la région Occitanie Pyrénées Méditerranée déploie en faveur de la vitalité des territoires ruraux.

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes accompagne notamment la politique régionale en faveur du développement et de la valorisation des Bourgs Centres Occitanie/Pyrénées-Méditerranée. Plus spécifiquement sur le territoire de la CC Beaucaire Terre d'Argence, il accompagne les communes de ce territoire dans la réalisation de leurs dossiers de pré-candidature ou d'avenants aux contrats 2019-2021. Il met en réseau l'ensemble des partenaires techniques et financiers mobilisables autour de chaque projet.

A travers l'ingénierie financière :

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes est la structure juridique porteuse du GAL « Garrigues et Costières de Nîmes » et à ce titre, est animateur et gestionnaire d'une enveloppe de financements européens LEADER attribuée au territoire pour la période 2023-2027.

Au travers de l'animation des politiques contractuelles (Contrat de relance et de transition écologique ruralité, Contrat Territorial Occitanie/Pyrénées-Méditerranée), le PETR Garrigues et Costières de Nîmes mobilise les partenaires financiers pour soutenir les projets structurants de son territoire.

A travers la mise en réseau/coopération :

Le PETR Garrigues et Costières de Nîmes fédère et coordonne des actions et projets touchant à l'aménagement ou la valorisation de son territoire afin de mettre en cohérence, accompagner et notamment soutenir ces actions auprès de partenaires extérieurs.

Ainsi, il anime ou co-anime diverses démarches de structuration et de qualification de l'offre telles que le Site Remarquable du Goût Les Olivettes du Pays de Nîmes, la Destination Vignobles et Découvertes Costières de Nîmes...

Il fédère également l'ensemble des acteurs et experts du patrimoine pour réaliser un inventaire du patrimoine en lien avec l'inventaire Général porté par la Région Occitanie.

Article 6 : Articulation et complémentarité du Projet de développement et de valorisation avec la stratégie de développement du Département du Gard et Modalités d'intervention et contributions du Département

Le Département en qualité de chef de file des politiques de solidarité mais également de son rôle sur les politiques de mobilité et les espaces naturels sensibles ainsi que le numérique, apportera son soutien à la mise en œuvre du projet de développement et de valorisation du Bourg centre de xxx dans le cadre des compétences conférées par la loi NOTRe.

Le Département s'engage à désigner dans ses services un ou des référent(s) pour participer à la gouvernance du contrat Bourg Centre Occitanie (BCO) en tant que partenaire ainsi qu'au dispositif de pilotage, de suivi et d'évaluation des actions et projets.

Le Département, via ses cadres d'interventions ou les dispositifs européens pourra apporter un appui financier aux opérations et actions inscrites au contrat cadre BCO : Il s'est en effet depuis longtemps impliqué fortement dans le soutien en subvention aux projets d'équipement des communes et de leurs groupements pour plusieurs raisons :

- Le Gard est composé d'un grand nombre de petites communes qui constituent le premier échelon de la vie démocratique mais ne peuvent souvent pas assurer sur leurs seules ressources les équipements indispensables à la satisfaction des besoins de base de leurs habitants.
- Par ailleurs, la préoccupation du maintien du niveau d'activité économique et d'emploi dans les entreprises de travaux publics a renforcé l'intérêt pour ces aides sans lesquelles de nombreux chantiers de travaux publics ne se réaliseraient pas.

Cette ambition d'une plus grande solidarité avec les territoires et d'une plus grande égalité entre les habitants a conduit le Département à proposer aux collectivités, par délibération en date du 5 avril 2016, un **Pacte Territorial** qui définit les modalités de soutien financier des projets des communes et de leurs groupement, **décliné en Contrats de Territoire**.

Cette relation de coopération entre le Département et les communes, se concrétise par un **Contrat Territorial (CT)**, qui constitue le support obligatoire pour l'attribution d'une aide financière aux communes et à leurs groupements.

Au travers du **Pacte pour le Gard**, le Conseil départemental a décidé, pour faciliter la réalisation des opérations projetées par les communes ou leurs groupements, de mettre en œuvre un dispositif simple et lisible de mise en cohérence et financement des investissements sur le territoire.

Afin de faciliter la réalisation de ces opérations, tout en améliorant la programmation de l'aide départementale, le Pacte pour le Gard est décliné en **contrats territoriaux**.

Le « contrat territorial » est l'acte de référence et le support obligatoire de l'octroi du soutien du Département aux communes et à leurs groupements pour les principaux dispositifs d'aides :

- traversée d'agglomération,
- monuments historiques,
- équipement rural : eau potable, assainissement,
- crédits départementaux d'équipement, susceptibles d'intervenir pour soutenir tous les projets d'investissement, hors ceux relevant des fonds sectoriels.

Par ailleurs, les projets structurants, dont l'importance ou l'effet notoire sur l'attractivité et le développement du territoire sont d'intérêt départemental, pourront faire l'objet d'un contrat spécifique. A travers le Pacte pour le Gard, le Département assure la solidarité territoriale en soutenant les investissements sur les territoires dans de nombreux domaines.

Cette politique d'aide aux territoires permet au Département d'engager une procédure permanente de dialogue et de coopération avec les communautés d'agglomération, communautés de communes et les communes.

Elle se traduit par des engagements concrets au travers du financement d'actions prioritaires définies par les bénéficiaires (cours d'écoles, places et jardins publics, équipements sportifs, requalification de voirie et de réseaux, rénovation énergétique).

Pour répondre aux nouveaux enjeux des territoires et à l'attente des collectivités, ce dispositif a fait l'objet d'évolutions successives.

Le Conseil Départemental souhaitant par ailleurs s'inscrire dans une démarche de préservation des ressources naturelles et de lutte contre le dérèglement climatique, les dernières modifications validées par délibération du 24 juin 2022 seront mises en œuvre à compter de la programmation 2023 des CT.

L'attribution de subvention se fait sur la base d'une demande de subvention, établie de manière dématérialisée à partir du dossier complet, portant sur des projets techniquement prêts, sur le site internet **www.gard.fr/demander-une-subvention** ou bien via le site web **www.demarches-simplifiees.fr** à partir d'un dossier commun Etat-Département.

Les dates limite de réception sont fixées au :

- **31 octobre de l'année N-1** pour une programmation au premier semestre de l'année en cours.
- **31 janvier de l'année en cours** pour une programmation au deuxième semestre de l'année en cours.

Les projets inscrits dans le cadre du présent contrat seront examinés selon les modalités définies par le Département à la date du dépôt des dossiers correspondants.

Article 7 : Axes prioritaires et modalités d'intervention de la Région

L'intervention de la Région sera mise en œuvre via ses dispositifs en vigueur dans les différents domaines essentiels à la vitalité et à l'attractivité des Bourgs-Centres Occitanie tels que :

- la qualification du cadre de vie (patrimoine, aménagements paysagers et valorisation des espaces publics et des façades en cœur de ville, la mise en accessibilité et la rénovation énergétique des bâtiments publics, la sécurité des biens et des personnes ...),
- le renforcement de l'offre d'habitat (la qualification des logements, la lutte contre la précarité énergétique, ...),
- les mobilités du quotidien (Pôles d'échanges Multimodaux, mobilités douces, ...),
- le développement économique et la qualification de l'offre touristique, (infrastructures, espaces de co-working et de télétravail, commerce de proximité, artisanat,...),
- l'offre de services à la population (dans les domaines de la santé, de l'enfance, de la jeunesse, des sports, de la culture, du patrimoine, de l'environnement, du tourisme et des loisirs,...).

Tout projet devra faire l'objet d'un dossier de demande de subvention complet déposé selon les modalités spécifiques à chaque dispositif d'intervention.

En particulier, pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- 1 projet structurant d'intérêt territorial par an quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;
- 2 dossiers sur le dispositif « désimperméabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'école » ;
- 1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;
- 1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »

Par dispositif, la Région subordonnera toute nouvelle affectation régionale au commencement de réalisation du précédent projet aidé justifié par le dépôt d'une demande d'acompte à hauteur d'au moins 20% de l'opération.

La Région pourra en outre accompagner des études pour l'élaboration des projets de développement et de valorisation des Communes ou pour la réalisation d'études complémentaires en vue d'approfondir et sécuriser la viabilité technique et économique des projets structurants visant à renforcer l'attractivité communale.

La Région sera attentive aux projets présentant une réelle valeur ajoutée pour le Projet de développement et de valorisation du Bourg Centre.

La prise en compte du Pacte Vert régional :

Afin de décliner son Pacte Vert dans les territoires, la Région a élaboré un référentiel permettant de qualifier les projets portés par les territoires au regard de 7 objectifs.

1. Contribuer à la transition vers une économie circulaire et une région à énergie positive,
2. S'adapter à l'urgence climatique,
3. Utiliser durablement les ressources naturelles dont l'eau, préserver la biodiversité, prévenir et réduire les pollutions,
4. Améliorer la santé et le bien-être des habitants,
5. Préserver et développer des emplois de qualité,
6. Agir pour le rééquilibrage territorial, l'attractivité et les mobilités durables,

Ce référentiel territorial a vocation à être mis en œuvre dans le Programme Pluriannuel d'Actions (article 4) des Contrats Bourgs-Centres

Ont vocation à être accompagnés les projets qui respectent les conditions cumulatives suivantes :

- Contribuent significativement à l'atteinte d'un des 6 objectifs territoriaux du Pacte Vert fixé ci-dessus,
- Ne contreviennent à l'atteinte d'aucun des autres objectifs,
- Garantissent la solidarité et la soutenabilité financières des politiques publiques d'investissement sur le territoire d'Occitanie.

Les projets ainsi qualifiés devront ensuite être inscrits dans les Programmations Opérationnelles Annuelles du Contrat Territorial Occitanie (CTO) 2022-2028.

La mobilisation des opérateurs régionaux :

Enfin, cette nouvelle génération de Contrats Bourgs-Centres Occitanie mobilisera l'ensemble des opérateurs régionaux pour accompagner les Communes et EPCI dans la définition et la mise en œuvre de leur Projet de développement :

- ARAC : Agence Régionale d'Aménagement et de Construction
- AREC : Agence Régionale de l'Energie et du climat
- ARB : Agence Régionale de la Biodiversité
- ARIS : Agence Régionale pour les Investissements Stratégiques
- AD'OCC : Agence de Développement Occitanie
- AGEPEY : Agence des Pyrénées

- FOCCAL : Foncière Régionale pour le Commerce de proximité
- La Foncière Agricole d'Occitanie

L'Agence Régionale Energie Climat

A.R.E.C

L'AREC est l'outil de la Région Occitanie pour les projets territoriaux de transition écologique et climatique, qui a pour vocation d'accompagner les porteurs de projets (publics et privés), de la réflexion jusqu'à la mise en œuvre et l'exploitation des projets, avec la mise à disposition de compétences et d'investissement sur l'ensemble de la chaîne de valeur de la transition énergétique.

Elle s'attache à proposer des solutions adaptées, qui favorisent l'appropriation de chaque projet et leur gouvernance pour faire de la transition énergétique un levier de dynamique et de développement pour les territoires.

L'AREC s'inscrit dans le cadre de la trajectoire « Région Energie POSitive » qui a pour objectifs de :

- réduire de moitié la consommation d'énergie régionale par la sobriété et l'efficacité énergétiques,
- multiplier par trois la production d'énergies renouvelables en Occitanie.

L'Agence régionale d'Aménagement et de Construction

A.R.A.C

En qualité d'outil et d'acteur économique au service du développement des territoires, l'ARAC propose des interventions dans les domaines de l'ingénierie, de l'aménagement et du renouvellement urbain, de la construction, et des super structures ainsi que dans l'immobilier. Sur le volet immobilier, l'ARAC intervient aussi bien en promoteur qu'un investisseur puisqu'elle s'est dotée de filiales dont la vocation est de porter des actifs immobiliers.

Pour transformer les idées en projets réalisables, l'agence dispose d'une équipe pluridisciplinaire d'environ 110 collaborateurs, intervenant sur l'ensemble des territoires régionaux.

De plus, s'agissant des programmes Bourg Centre, l'ARAC s'est doté de la Foncière Occitanie Centralité Commerce Artisanat Local (FOCCAL) qui intervient sur le volet commercial.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arac-occitanie.fr ou contact@arac-occitanie.fr

L'Agence Régionale de la Biodiversité

A.R.B

L'A.R.B. constitue un outil opérationnel de mise en œuvre de la stratégie régionale pour la biodiversité, intervenant dans le domaine des milieux terrestres, des milieux aquatiques continentaux et des milieux marins.

Dans ce contexte, trois missions sont confiées à l'Agence Régionale de la Biodiversité :

- La valorisation de la connaissance sur la biodiversité du territoire régional et la mobilisation citoyenne : création et animation de l'Observatoire Régional de la Biodiversité Occitanie ainsi que le développement et la diffusion de supports de communication pour permettre une meilleure appropriation des enjeux de la biodiversité par le grand public et les élus.
- La mise en réseau des acteurs de la biodiversité à l'échelle régionale : création et pilotage du réseau régional des gestionnaires d'espaces naturels d'Occitanie ainsi que le forum régional des acteurs de l'ARB.
- L'accompagnement des porteurs de projet : accompagnement des porteurs de projets pour favoriser l'intégration de la biodiversité dans les pratiques socio-professionnelles et permettre la réalisation d'actions concrètes avec : la production d'outils tels que des guides, fiches pratiques / l'organisation de sessions de sensibilisation et la coordination régionale pour une offre de formation sur la biodiversité / l'appui et le conseil aux porteurs de projets en particulier les collectivités (élus et agents), les aménageurs, les professionnels du monde agricole et les entreprises.

Pour plus d'informations, et prise de contact : www.arb-occitanie.fr ou contact@arb-occitanie.fr

L'Agence du Développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée

AD'OCC

L'Agence de développement économique de la Région Occitanie/Pyrénées Méditerranée, AD'OCC, est le bras armé de la Région pour la mise en œuvre de sa politique de développement économique, d'innovation et de soutien à l'emploi dans les territoires d'Occitanie.

Grâce à son ancrage local sur 19 sites dans les 13 départements de la région, AD'OCC accompagne les entreprises de la région Occitanie à chaque étape de leur vie. Elle accompagne en proximité les entreprises régionales de toutes tailles, de l'artisanat aux grands groupes, dans l'élaboration de leurs dossiers de financement auprès de la Région et de l'Etat.

Les antennes de l'Agence s'appuient notamment sur une vingtaine de dispositifs de la Région destinés à répondre à l'ensemble des problématiques rencontrées par l'entreprise : investissements productifs, recherche de fonciers ou bâtis et investissement immobilier, recours à de l'expertise, dépenses d'internationalisation, problématiques de formation ou de ressources humaines, etc...

L'expertise d'AD'OCC peut également être mobilisée pour les opérations relatives aux infrastructures économiques tels que les hôtels d'entreprises, pépinières, ZAE, ou tiers-lieux,...

L'agence travaille avec les 162 EPCI d'Occitanie et les conseille en amont de leurs projets jusqu'à l'élaboration d'un dossier de demande d'aide adressé à la Région. L'accompagnement porte notamment sur le calibrage des projets au vu du marché et de la demande des entreprises, et il est aussi enrichi par la mise en relation des collectivités avec d'autres territoires ayant des problématiques similaires (échanges d'expériences).

Pour plus d'informations, et prise de contact, cliquer sur le lien : www.agence-adocc.com

La Foncière Occitanie Centralités Commerce Artisanat Local

FOCCAL

FOCCAL est l'outil de la Région visant à favoriser le maintien ou l'installation du commerce et de l'artisanat de proximité, Elle a pour vocation de procéder à l'étude, la mise au point, l'investissement immobilier patrimonial, la réalisation et la promotion de tous projets immobiliers destinés notamment au développement des activités commerciales, artisanales et/ou de services permettant de renforcer la fonction de centralité des territoires (dont Bourgs Centres Occitanie).

Elle accompagne les territoires notamment dans l'acquisition, le portage foncier et immobilier, aux travaux et à la remise sur le marché à des prix soutenables par les acteurs locaux.

La Foncière Agricole d'Occitanie

La Foncière Agricole d'Occitanie est l'outil créé par la Région pour faciliter le renouvellement des générations des exploitants agricoles et répondre à l'enjeu majeur de l'accès au foncier.

Sa cible : des projets d'installation, souhaitant développer un projet d'agriculture durable, viable et rentable, et qui ne seraient pas accompagnés par les circuits bancaires classiques au vu du montant des investissements nécessaires.

Son objectif : faire du portage foncier pour favoriser l'accès au foncier par un achat différé, limitant l'endettement au lancement et permettant ainsi à l'agriculteur de se concentrer sur les besoins de financements du volet économique.

Concrètement, la foncière achètera le terrain à la place d'un agriculteur qui s'installe, et en restera propriétaire pendant une durée de portage de 4 à 9 ans maximum. L'agriculteur sera alors locataire pendant la durée de portage, et pourra ainsi se concentrer sur les investissements indispensables pour constituer son exploitation. Il achètera son foncier à la fin de la durée portage. Les loyers perçus par la foncière ainsi que les cessions permettront de financer de nouveaux projets. Suite à une première phase d'expérimentation en 2021, la foncière sera opérationnelle au premier semestre 2022.

Pour plus d'informations, et prise de contact cliquer sur le lien : www.arac-occitanie.fr et contact@arac-occitanie.fr

Article 8 : Gouvernance

Un Comité de Pilotage « Bourg-Centre » est créé par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Il est constitué des signataires du présent contrat :

- La Commune de Poulx
- La Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole
- Le Pôle d'équilibre Territorial et Rural Garrigues et Costières de Nîmes
- La Région Occitanie
- Le Département du Gard.

Ce Comité de Pilotage associera également les partenaires à la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation de la Commune de Poulx notamment le CAUE du Gard, l'Agence d'Urbanisme de la région Nîmoise et Alésienne.

L'organisation et le secrétariat permanent du Comité de Pilotage Bourg-Centre sont assurés par la Communauté d'Agglomération de Nîmes Métropole.

Il a pour mission :

- De suivre l'état d'avancement des actions dont les plans de financement seront présentés dans le cadre des Programmes Opérationnels annuels du Contrat Territorial Occitanie
- De mobiliser les compétences requises pour la mise en œuvre du Projet de développement et de valorisation,
- De s'assurer de la bonne appropriation des actions engagées par la population et les acteurs socio-économiques locaux concernés.

Ce COPIL se réunira 1 fois/an, en cohérence avec la comitologie mise en place dans le cadre du Contrat Territorial associé.

Article 9 : Durée

Le présent contrat cadre est conclu pour une période débutant à la date de son approbation par la Région et se terminant **au 31 décembre 2028**.

Une clause de revoyure est fixée à mi-parcours du présent contrat à compter de son approbation par la Région et au plus tard à **la fin du second semestre de l'année 2026** afin de procéder à un premier

bilan des actions engagées et, le cas échéant, de procéder à la réorientation / évolution du Programme d'actions défini dans le présent contrat.

Fait à XXXXXXXXXXXX le XXXXXX



<p>Le Maire de la Commune de Poulx</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Le-a Présidente de la Communauté de Communes / d'Agglomération de XXXXX</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>	<p>Le Président du PETR Garrigues et Costières de Nîmes</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>
<p>La Présidente du Département du Gard</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>		<p>La Présidente du Conseil Régional d'Occitanie Pyrénées Méditerranée</p> <p style="text-align: right;">Signature</p>

Annexe 1 : LES FICHES ACTIONS 2022-2028

L'attention est attirée sur le fait que l'inscription d'un projet au sein d'une fiche action n'engage pas les partenaires du Contrat Bourg Centre sur l'accompagnement financier du projet.

Ainsi, il convient de prendre en considération les éléments suivants :

- Chaque projet doit faire l'objet d'un dossier de demande de subvention à déposer formellement auprès de la Région et le cas échéant, auprès des autres financeurs sollicités.
- Dans le respect des compétences de chacun des partenaires, parmi ces projets, ont vocation à être accompagnés par la Région, les projets qui répondent aux conditions cumulatives suivantes :
 - o Qualification au regard du référentiel du Pacte Vert ;
 - o Inscription dans un programme opérationnel annuel du Contrat Territorial correspondant ;
 - o Respect des conditions d'intervention relatives aux dispositifs régionaux en vigueur.

Déclinaison opérationnelle du projet de développement et de valorisation	
AXE STRATÉGIQUE 1 : Le renforcement de la centralité du village	
ACTION 1.1 Conforter l'offre en équipements	<i>Projet 1.1.1 Création d'un espace culturel et social</i>
	<i>Projet 1.1.2 Création d'une maison de santé pluri-professionnelle</i>
	<i>Projet 1.1.3. : Construction d'une halle</i>
	<i>Projet 1.1.4. : Aménagement d'un parc urbain</i>
	<i>Projet 1.1.5. : Rénovation des courts de tennis</i>
	<i>Projet 1.1.6. : Rénovation du city-stade</i>
ACTION 1.2 Améliorer la lisibilité de la centralité du village	<i>Projet 1.2.1. : Requalification des espaces publics de la centralité</i>
ACTION 1.3 Favoriser la présence d'activités économiques en centre-village	<i>Projet 1.3.1. : Réinvestissement du site du SIOM</i>
AXE STRATÉGIQUE 2 : La valorisation du potentiel touristique de village de loisirs	
ACTION 2.1 Conforter le rôle de Poux comme point de départ de randonnées	<i>Projet 2.1.1. : Aménagement d'un point de départ de randonnées pédestres, cyclables et équestres</i>
ACTION 2.2 Préserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux	<i>Projet 2.1.2. : Aménagement d'un parcours paysager depuis le centre-village vers les Gorges du Gardon</i>
	<i>Projet 2.2.1. : Etude d'identification du petit patrimoine bâti et végétal</i>
	<i>Projet 2.2.2. : Restauration de l'église Saint-Michel</i>
AXE STRATÉGIQUE 3 : La transition vers un territoire résilient	
ACTION 3.1 Aménager des espaces confortables et faiblement consommateurs d'énergies	<i>Projet 3.1.1. : Lancement d'un audit énergétique des bâtiments communaux</i>
	<i>Projet 3.1.2. : Rénovation énergétique des bâtiments communaux</i>
	<i>Projet 3.1.3. : Réaménagement et végétalisation de la cour du groupe scolaire Georges Brassens</i>

ACTION 3.2 Encourager les modes doux pour se déplacer à Poulx	<i>Projet 3.2.1. : Etude pour définir un schéma modes doux à l'échelle communale, accompagné d'un plan d'actions</i>
	<i>Projet 3.2.2. : Mise en œuvre du plan modes doux par le réaménagement de l'espace public communal</i>

Axe 1	Fiche action 1.1.
Le renforcement de la centralité du village	Conforter l'offre en équipements de la centralité
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune dispose d'une offre d'équipements et de services variée mais déséquilibrée et parfois inadaptée à certaines catégories de populations. Du point de vue de l'accès, cette offre présente l'avantage d'être relativement concentrée, au centre du village. Pour autant, les habitants sont fortement dépendants de la voiture pour accéder aux équipements et services du quotidien, à la fois sur la commune, et vers la ville-centre, notamment en raison d'un système de transports en commun peu attractif. Les liens avec Nîmes sont confortés par une offre insuffisante notamment en termes de santé. La commune de Poulx est par ailleurs isolée des autres communes limitrophes en raison de la présence de grands espaces naturels (garrigue, Gorges du Gardon).</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Avec la perspective d'une croissance démographique dynamique, la commune souhaite anticiper l'évolution des besoins de la population. De plus, l'inadéquation de l'offre dans certains domaines et la position géographique « isolée » de la commune, l'obligent à conforter son offre de proximité pour répondre aux besoins du quotidien.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 1.1.1. : Création d'un espace culturel et social</p> <p>Descriptif : Le futur espace culturel et social a pour objectif de renforcer l'offre de services existants en centre-village (école de musique et médiathèque) en adéquation avec les besoins futurs, et de proposer une offre nouvelle en créant de nouveaux espaces de rencontre à destination du tissu associatif. L'isolement géographique de la commune (gorges du gardon, garrigues) rend nécessaire le besoin de disposer d'une offre adaptée sur place. Cela permettra ainsi de réduire les déplacements des habitants. Au-delà de répondre à un besoin vital pour la vie locale, l'ambition est d'accueillir dans cet espace culturel et social des manifestations à rayonnement intercommunal et d'offrir des espaces d'accueil pour les communes limitrophes. Le projet consiste en la rénovation d'un bâtiment existant avec une petite extension dans la cour.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 1,6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Poulx</p> <p>Coût estimatif : 1 800 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p>	

Projet 1.1.3. : Construction d'une halle

Descriptif : La future halle, située dans la centralité du village, est destinée à accueillir dans de meilleures conditions le marché de producteurs bihebdomadaire. Cet aménagement participe à l'amélioration de l'accès à une alimentation locale et favorise le circuit-court. En complément, cette installation pourra accueillir des évènements plus ponctuels comme le forum des associations ou encore le cinéma de plein-air déjà existant. Le but est de mieux accueillir les usagers avec notamment la création d'un espace buvette et de sanitaires. Ce projet de halle, implanté dans un futur parc urbain, constituera ainsi le nouvel espace de rencontre et de convivialité, au cœur du village.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4, 6

Maître d'ouvrage : Commune de Poulx

Coût estimatif : 500 000 €

Calendrier prévisionnel :

2022 x 2025
 2023 2026
x 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région Département, Nîmes Métropole



Projet 1.1.4. : Aménagement d'un parc urbain

Descriptif : La commune prévoit à long terme la création d'un « poumon vert » au cœur du village, en accompagnement du développement de la commune au nord. Il s'agit de proposer une alternative à la pinède, seul espace vert de la commune situé au sud, en offrant un espace de verdure aux habitants de la centralité (notamment ceux du village ne disposant pas d'extérieur dans leur logement). Les installations seront multi-usages, avec la volonté d'accueillir les familles.

Dans la volonté d'offrir une qualité d'usage et d'adaptation au changement climatique, les aménagements devront être réalisés avec des matériaux naturels, la végétation sera locale et peu consommatrice en eau. Compte tenu de la pente et de la problématique de ruissellement sur ce secteur, les traitements de sols devront être perméables et la gestion des eaux de pluie devra être assurée par des aménagements paysagers (type noue).

Référentiel territorial du Pacte Vert : 2, 3, 4, 6

Maître d'ouvrage : Commune de Poulx

Coût estimatif : non défini

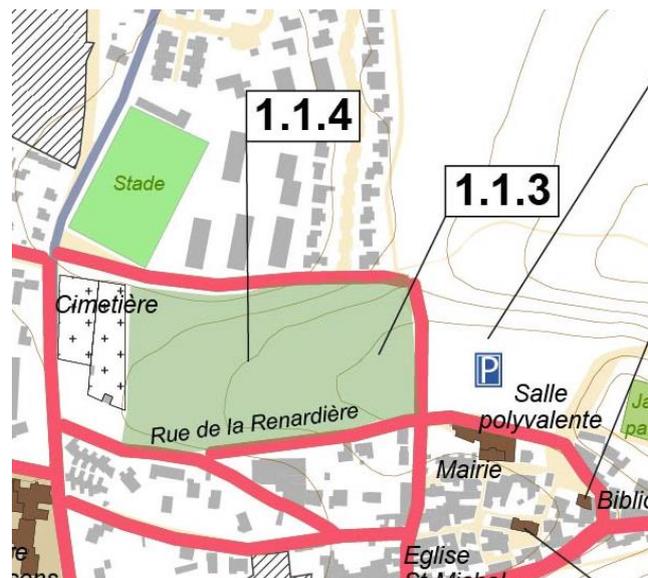
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|-------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | x 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Département, Région
(sous réserve ambition environnementale : désimperméabilisation et végétalisation, prise en compte des enjeux liés à l'eau, etc... ; voirie et réseaux inéligibles),
Nîmes Métropole



Projet 1.1.5. : Rénovation des courts de tennis

Descriptif : Il s'agit de la 2^e tranche de travaux visant la réfection de l'éclairage public (passage en LED) et la rénovation des gradins ; les sols ayant été repris lors de la première tranche en 2022.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4, 6

Maître d'ouvrage : Commune de Poulx

Coût estimatif : 50 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | <input type="checkbox"/> 2025 |
| x 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| x 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, Nîmes Métropole



Projet 1.1.6. : Rénovation du city-stade

Descriptif : La rénovation consiste en la remise aux normes de l'installation et son évolution vers plus de polyvalence (ajout de modules), pour diversifier les pratiques, à destination du grand public. Ce projet présente des coûts élevés en termes de dépose et d'élimination des déchets.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 4, 6

Maître d'ouvrage : Commune de Poulx

Coût estimatif : 100 000 €

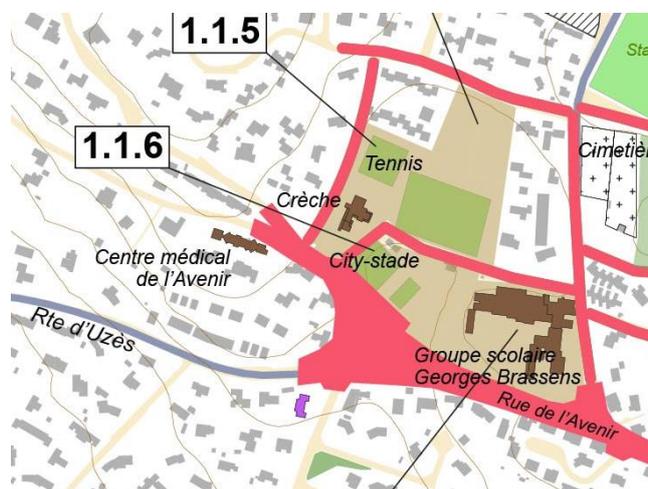
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | x 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | x 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, Nîmes Métropole



Axe 1	Fiche action 1.2.						
Le renforcement de la centralité du village	Améliorer la lisibilité de la centralité du village par la requalification de l'espace public						
PRESENTATION DE L'ACTION							
Contexte							
<p>La centralité de la commune se compose du noyau historique, de la polarité d'équipements et du pôle commercial « Espace Garrigue ». Ces espaces, relativement proches (à moins de 5 min à pied), manquent de liens et de lisibilité pour constituer une véritable centralité clairement identifiée par les habitants et les visiteurs. Or, la mise en valeur de la centralité du village, au carrefour de ces 3 entités, constitue un enjeu fort pour l'avenir du village.</p>							
Objectifs stratégiques							
<p>En accompagnement du renforcement de l'offre en équipements, la restructuration et la requalification des espaces publics doit permettre d'accompagner la transformation de l'image du village « dortoir » et participer à sa redynamisation.</p>							
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES							
<p>Projet 1.2.1. : Requalification des espaces publics de la centralité</p> <p>Descriptif : Ce projet vise l'amélioration de l'espace public, aux entrées et traversées du village, en particulier le point noir du carrefour de la rue de l'Avenir et de la route d'Uzès. Cette requalification s'inscrit dans l'objectif d'améliorer l'accès aux commerces et à la polarité d'équipements, ainsi qu'au futur parc urbain, et de manière plus générale, d'améliorer la lisibilité des espaces publics centraux du village. Le projet vise la désimperméabilisation des sols des parties non circulées pour limiter les effets du ruissellement et permettre d'accueillir de la végétation de pleine terre. Il s'agit également de traiter les enjeux d'accessibilité aux personnes à mobilité réduite. L'objectif est d'offrir des espaces confortables, résilients et accessibles à toutes et tous.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2, 3, 4, 6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Poulx</p> <p>Coût estimatif : 3 500 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <table style="width: 100%; border: none;"> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2022</td> <td><input type="checkbox"/> 2025</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2023</td> <td>x 2026 (études)</td> </tr> <tr> <td><input type="checkbox"/> 2024</td> <td>x 2027-2028 (travaux)</td> </tr> </table> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique :</p>	<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025	<input type="checkbox"/> 2023	x 2026 (études)	<input type="checkbox"/> 2024	x 2027-2028 (travaux)	
<input type="checkbox"/> 2022	<input type="checkbox"/> 2025						
<input type="checkbox"/> 2023	x 2026 (études)						
<input type="checkbox"/> 2024	x 2027-2028 (travaux)						

Partenariat financier :Etat, agence de l'eau Département, Région , (<i>sous réserve ambition environnementale : désimperméabilisation et végétalisation, prise en compte des enjeux liés à l'eau, etc... ; voirie et réseaux inéligibles</i>), Nîmes Métropole	
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Axe 1	Fiche action 1.3.
Le renforcement de la centralité du village	Favoriser la présence d'activités économiques en centre-village

PRESENTATION DE L'ACTION

Contexte

La commune dispose d'une friche d'activité stratégiquement située à l'entrée Est du cœur du village, suite au départ du SIOM Garrigue Vistrenque. Ce site constitue ainsi une véritable opportunité foncière à saisir.

Objectifs stratégiques

Le réinvestissement du site du SIOM constitue une opportunité pour l'accueil d'activités économiques et de services publics en cœur de village, permettant de conforter l'offre sur la centralité de la commune.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 1.3.1. : Réinvestissement du site du SIOM

Descriptif : Les potentialités de réinvestissement du site doivent être étudiées au regard des besoins de la commune. L'objectif est d'offrir un espace hybride accueillant des activités économiques de type artisanat et des services publics, en veillant à des usages compatibles. Ce projet est conditionné à la réalisation de travaux de dépollution en raison de la présence de cuves. Pour l'heure, le projet n'est pas défini, plusieurs scénarii sont envisagés. Un opérateur serait intéressé pour la création d'une crèche.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 5, 6

Maître d'ouvrage : Commune de Poulx

Coût estimatif : 25 000 € (études)

Calendrier prévisionnel :

- 2022 x 2025
- 2023 2026
- x 2024 (études) 2027-2028



Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Etat, Région	
-------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Axe 2	Fiche action 2.1.
La valorisation du potentiel touristique de village « de loisirs au cœur d'un écrin de garrigues »	Conforter le rôle de Poulx comme point de départ de randonnées vers la garrigue et les Gorges du Gardon
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>La commune pâtit d'une image de commune « dortoir » qui a pour conséquence de masquer ses atouts touristiques (espaces naturels, paysage, patrimoine bâti...) et sa position en tant que porte d'entrée des gorges depuis Nîmes. Fort de ce constat, la commune entend valoriser son potentiel touristique par la mise en valeur de son patrimoine naturel et bâti et l'aménagement d'infrastructures dédiées.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>Il s'agit en premier lieu de conforter le rôle de Poulx comme point de départ de randonnées cyclables, pédestres et équestres depuis le centre du village en direction de la garrigue. Un départ de randonnée depuis le centre ancien vers les Gorges du Gardon via la RD (route de la Baume) sera également aménagé pour inciter les usagers à s'arrêter en amont au village et à poursuivre à pied. Ces aménagements bénéficient à double titre à l'attractivité du village : ils assurent de bonnes conditions d'accueil touristique et offrent de nouveaux espaces de promenade et de loisirs aux habitants.</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	

Projet 2.1.1. : Aménagement d'un point de départ de randonnées pédestres, cyclables et équestres

Descriptif : L'objectif est d'accueillir les pratiquants de ces diverses activités sur la commune en leur apportant des aménagements dédiés (ex : station de gonflage vélo) et en valorisant le patrimoine en présence (capitelle). Ce projet permettra notamment d'apporter de la lisibilité aux parcours de randonnées existants et de développer plus largement l'attractivité du secteur. Ces aménagements seront réalisés en lien avec le futur parc urbain.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Poulx

Coût estimatif : 15 000 €

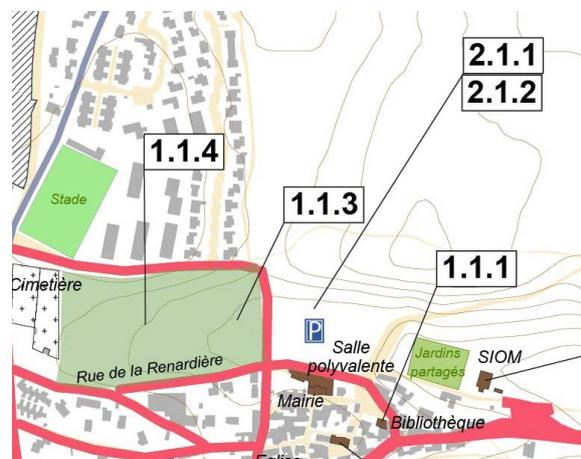
Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|------------------------------------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | x 2025 |
| <input type="checkbox"/> 2023 | <input type="checkbox"/> 2026 |
| <input type="checkbox"/> 2024 | <input type="checkbox"/> 2027-2028 |

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique : SMGG, Département

Partenariat financier : Département, Ademe



Projet 2.1.2. : Aménagement d'un parcours paysager depuis le centre-village vers les Gorges du Gardon

Descriptif : En lien avec le projet du Département visant à améliorer l'accès aux Gorges du Gardon (cheminement, parking et zone de défense hélicoptérée), la commune de Poulx souhaite proposer un aménagement de qualité au départ du village pour inciter les visiteurs à s'arrêter en amont et proposer ainsi une alternative aux véhicules. Cela permettrait également de favoriser l'attractivité du village notamment grâce au patrimoine (église, circuit de l'eau...). Ce projet concerne la portion située entre le village et le parking du Département.

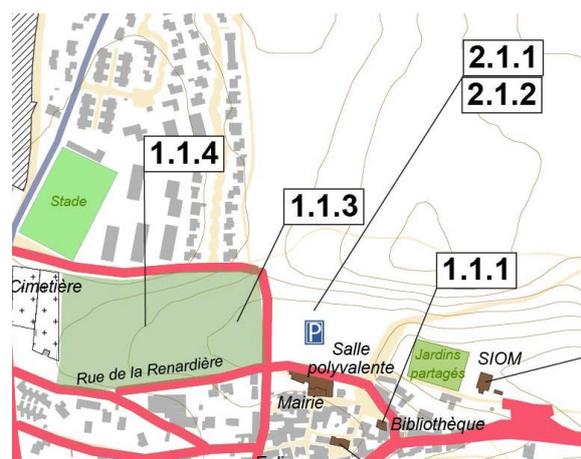
Référentiel territorial du Pacte Vert : 6

Maître d'ouvrage : Commune de Poulx

Coût estimatif : 35 000 €

Calendrier prévisionnel :

- | | |
|-------------------------------|--------|
| <input type="checkbox"/> 2022 | x 2025 |
|-------------------------------|--------|



<input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028 Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Département, Ademe, Nîmes Métropole, Programme LEADER (si projet innovant et partenarial), CEREMA	
-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	--

Axe 2	Fiche action 2.2.
La valorisation du potentiel touristique de village « de loisirs au cœur d’une écrin de garrigues »	Préserver et mettre en valeur les éléments patrimoniaux
PRESENTATION DE L’ACTION	
Contexte	
Le potentiel touristique de la commune réside également dans son patrimoine bâti actuellement peu mis en valeur. Au-delà de la remarquable église romane qui domine le centre historique, le village regorge d’un petit patrimoine qui évoque l’histoire de la commune et agrémente le paysage urbain, comme les anciens ouvrages hydrauliques.	
Objectifs stratégiques	
La commune souhaite à la fois améliorer la connaissance du patrimoine local et favoriser sa mise en valeur lors des projets d’aménagement, pour participer du cadre de vie et de l’attractivité du village.	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
Projet 2.2.1. : Etude d’identification du petit patrimoine bâti et végétal Descriptif : Cette étude vise à identifier les éléments du patrimoine bâti local, comme les ouvrages hydrauliques, ainsi que les éléments de végétation comme les arbres remarquables, pour leur intérêt paysager ou écologique. L’objectif est d’améliorer la connaissance de ce patrimoine et sa prise en compte dans les projets d’aménagement, notamment en vue des travaux de requalification des espaces publics. <i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</i> Maître d’ouvrage : Commune de Poulx Coût estimatif : 10 000 € Calendrier prévisionnel : <input type="checkbox"/> 2022 x 2025 <input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026 <input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028	

<p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : PETR Garrigues et Costières de Nîmes – Mission Inventaire (pour le volet patrimoine bâti) Partenariat financier :</p>	
<p>Projet 2.2.2. : Restauration de l'église Saint-Michel (inscrite MH)</p> <p>Descriptif : Le projet de restauration de l'église consiste en la réalisation de travaux structurels et la restauration intérieure du bâti.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Poulx</p> <p>Coût estimatif : 150 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 x 2025 x 2023 (études) <input type="checkbox"/> 2026 x 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Etat, Région, Département, Nîmes Métropole</p>	

Axe 3	Fiche action 3.1.
La transition vers un territoire résilient	Aménager des espaces confortables et faiblement consommateurs d'énergies
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
Face aux enjeux d'adaptation au changement climatique du territoire, en particulier l'exposition à la chaleur et au ruissellement, la commune entreprend des actions sur le renforcement de la sobriété énergétique du bâti et le développement d'une mobilité décarbonée.	
Objectifs stratégiques	
Le lancement, à court terme, d'un audit énergétique sur les bâtiments communaux, permettra d'organiser les interventions sur le patrimoine communal dans l'objectif de réduire les consommations d'énergies et d'offrir aux usagers des espaces confortables en toute saison. En complément, la commune a engagé un projet de	

désimperméabilisation et de végétalisation de la cour d'école pour favoriser l'infiltration des eaux de pluie et offrir des espaces de fraîcheur aux enfants.

DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES

Projet 3.1.1. : Lancement d'un audit énergétique des bâtiments communaux

Descriptif : La commune prévoit la réalisation d'un audit énergétique sur l'ensemble des bâtiments communaux, en vue de programmer les interventions sur le bâti en matière de rénovation énergétique.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 1, 2

Maître d'ouvrage : Commune de Poulx

Coût estimatif : 80 000 €

Calendrier prévisionnel :

2022 2025
x 2023 2026
x 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Actee/FNCCR

Projet 3.1.2. : Rénovation énergétique des bâtiments communaux

Descriptif : Suite à la réalisation de l'audit, un plan d'intervention sera établi pour la mise en œuvre des projets de rénovation énergétique des bâtiments communaux.

Référentiel territorial du Pacte Vert : 1, 2

Maître d'ouvrage : Commune de Poulx

Coût estimatif : 100 000 €

Calendrier prévisionnel :

- 2022 x 2025
- 2023 x 2026
- 2024 x 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, Département, Nîmes Métropole, Ademe (écoles)

Projet 3.1.3. : Réaménagement de la cour du groupe scolaire Georges Brassens

Descriptif : Le réaménagement de la cour consiste en la désimperméabilisation du sol, la végétalisation et la création d'espaces de fraîcheur (notamment des ombrières) sur le principe d'une cour « oasis ».

Référentiel territorial du Pacte Vert : 1, 2, 4

Maître d'ouvrage : Commune de Poulx

Coût estimatif : 500 000 €

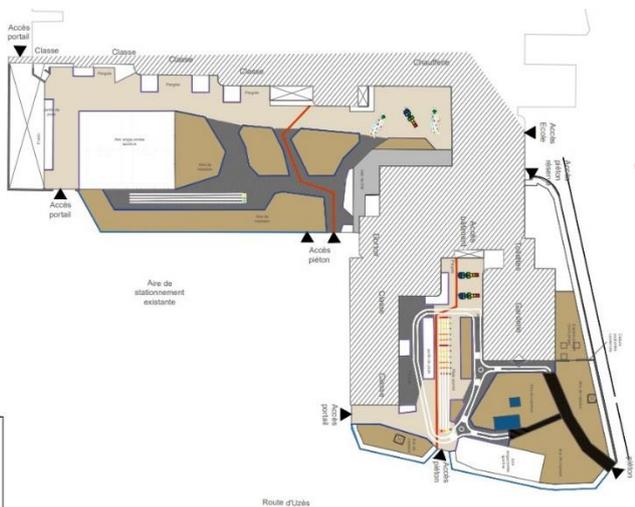
Calendrier prévisionnel :

- 2022 2025
- x 2023 (études) 2026
- x 2024 2027-2028

Partenaires potentiellement concernés :

Partenariat technique :

Partenariat financier : Etat, Région, Département, Agence de l'Eau



Axe 3	Fiche action 3.2.
La transition vers un territoire résilient	Encourager les modes doux pour se déplacer à Poulx
PRESENTATION DE L'ACTION	
Contexte	
<p>L'usage de la voiture est largement prédominant sur le territoire en raison d'une accumulation de plusieurs facteurs : des formes urbaines peu propices à la mobilité active (des lotissements « classiques » en impasses, un noyau historique étroit avec des conflits d'usage), un manque de qualité des espaces publics, une offre de transports en commun peu attractive... Dans ce contexte, la commune souhaite limiter l'usage des véhicules par les habitants et développer les modes doux pour accéder aux équipements communaux de la centralité.</p>	
Objectifs stratégiques	
<p>La commune vise le déploiement d'une stratégie mobilité en faveur des modes doux à l'échelle de la commune. En complément des projets de requalification des espaces publics centraux qui intègrent des aménagements modes doux, l'objectif est de mailler le territoire communal afin de relier les quartiers résidentiels avec les polarités, pour inciter les poulxois à se déplacer à vélo ou à pied. Les bénéfices sont multiples : amélioration de la santé et du bien-être des habitants, réduction des pollutions atmosphériques, préservation de la biodiversité...</p>	
DESCRIPTIF DES PROJETS/OPERATIONS ENVISAGES	
<p>Projet 3.2.1. : Etude pour définir un schéma modes doux à l'échelle communale, accompagné d'un plan d'actions</p> <p>Descriptif : L'étude d'un schéma modes doux à l'échelle communale permettra d'établir un plan d'actions à mener sur le long terme et à prioriser les interventions sur l'ensemble du territoire communal. Cette étude vise notamment à identifier les secteurs propices à l'aménagement d'infrastructures cyclables de qualité (sécurité, confort...), à la création de porosités piétonnes dans le tissu urbain, en articulation avec une gestion de la circulation et du stationnement cohérente et adaptée.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2, 3, 4, 6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Poulx</p> <p>Coût estimatif : 10 000 €</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 x 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 <input type="checkbox"/> 2027-2028</p>	

<p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Agence d'urbanisme ? Département, Partenariat financier : Etat, Région, Département (à voir), Ademe (A vélo)</p>	
<p>Projet 3.2.2. : Mise en œuvre du plan modes doux par le réaménagement de l'espace public communal</p> <p>Descriptif : Suite à la définition d'un plan modes doux, il s'agit de mettre en œuvre les projets d'aménagement sur l'espace public communal. La qualité d'usage sera recherchée avec notamment des revêtements favorables au confort d'été, le développement d'une végétation adaptée, la gestion intégrée des eaux pluviales, etc.</p> <p><i>Référentiel territorial du Pacte Vert : 2, 3, 4, 6</i></p> <p>Maître d'ouvrage : Commune de Poulx</p> <p>Coût estimatif : à définir</p> <p>Calendrier prévisionnel :</p> <p><input type="checkbox"/> 2022 <input type="checkbox"/> 2025</p> <p><input type="checkbox"/> 2023 <input type="checkbox"/> 2026</p> <p><input type="checkbox"/> 2024 x 2027-2028</p> <p>Partenaires potentiellement concernés : Partenariat technique : Partenariat financier : Etat, FMA, Département (à voir)</p>	

Annexe 2 : Le programme pluriannuel d'actions 2022-2026

Pour rappel, conformément à la délibération régionale N°CP/2022-10/12.16, et sous réserve d'un dépôt de demande de subvention et d'une instruction finalisée, la Région pourra, notamment, accompagner sur la période 2022-2024 :

- *1 projet structurant d'intérêt territorial par an et par commune quelle que soit la maîtrise d'ouvrage ;*
- *2 dossiers sur le dispositif « désimperméabilisation et renaturation des espaces publics et des cours d'écoles » ;*
- *1 dossier sur le dispositif « rénovation des bâtiments publics (ERP) pour une meilleure performance énergétique » ;*
- *1 dossier sur le dispositif « accessibilité des bâtiments publics (ERP) »*

Éléments de légende : ⊕ études ; ➔ travaux

PROGRAMME PLURIANNUEL D' ACTIONS 22-26		1 ^{ère} période du contrat										Objectif territorial du Pacte Vert
		2022	2023	2024	2025	2026						
AXE STRATEGIQUE 1 : Le renforcement de la centralité du village												
ACTION 1.1 Conforter l'offre en équipements	<i>Projet 1.1.1 Création d'un espace culturel et social</i>			⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	1 – 6
	<i>Projet 1.1.3 Création de halles</i>					⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	4 – 6
	<i>Projet 1.1.5 Rénovation des cours de tennis</i>			⊕	⊕							4 – 6
	<i>Projet 1.1.6 Rénovation du city-stade</i>							⊕	⊕	⊕	⊕	4 – 6
ACTION 1.2 Améliorer la lisibilité de la centralité du village	<i>Projet 1.2.1 Requalification des espaces publics de la centralité</i>									⊕	⊕	2 – 3 – 4 – 6
ACTION 1.3 Favoriser la présence d'activités économiques en centre-village	<i>Projet 1.3.1 Réinvestissement du site du SIOM</i>							⊕	⊕			5 – 6
AXE STRATEGIQUE 2 : La valorisation du potentiel touristique du village												
ACTION 2.2 Préserver et mettre en valeur le patrimoine	<i>Projet 2.2.2 Restauration de l'église St-Michel</i>			⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	6
AXE STRATEGIQUE 3 : La transition vers un territoire résilient												
ACTION 3.1 Aménager des espaces confortables et faiblement consommateurs d'énergies	<i>Projet 3.1.1 Lancement d'un audit énergétique des bâtiments communaux</i>			⊕	⊕	⊕	⊕					1 – 2
	<i>Projet 3.1.2 Rénovation énergétique des bâtiments communaux</i>									⊕	⊕	1 – 2
	<i>Projet 3.1.3 Végétalisation de la cour d'école</i>			⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	⊕	1 – 2 – 4
ACTION 3.2	<i>Projet 3.2.1 Etude pour définir un schéma modes doux à l'échelle communale, accompagné d'un plan d'actions</i>							⊕	⊕	⊕	⊕	2 – 3 – 4 – 6

